SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS

LE CONSTAT GLAÇANT DU MINISTRE DES FINANCES

Page 3

AÏD EL-FITR

LA NUIT DU DOUTE FIXÉE POUR VENDREDI

Page 2

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4000 | Mardi 19 mai 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

182 CAS ET 7 DÉCÈS EN 24 HEURES

Page 16

SUIVI DE L'EVOLUTION DU COVID-19

TEBBOUNE PRÉSIDE UNE RÉUNION AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Page 2

- La Présidence dément la reprise des vols commerciaux dès le mois de juin
- Le gouvernement prépare-t-il la réouverture des mosquées ?

AMMAR BELHIMER :

REPRISE "PROCHAINE" DES CHANTIERS DE RÉFORME DU SECTEUR

Page 16

IMPORTATIONS

L'ALGÉRIE VA FIXER DE NOUVELLES CONDITIONS

Page 3

SCELLER TAMAZIGHT DANS LA CONSTITUTION

Une réappropriation historique

Le Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA) a plaidé pour le positionnement de tamazight dans la nouvelle Constitution comme une "*disposition intangible qui ne peut faire l'objet de révision à l'avenir*". "*Pour prémunir les générations montantes des pièges liés à des conflits en rapport à l'identité, à la discrimination, à la marginalisation et au discours de la haine et tenir les langues nationales loin des tiraillements politiques, le HCA plaide pour le positionnement de tamazight dans la Constitution comme une disposition intangible qui ne peut faire l'objet de révision à l'avenir*", a écrit le HCA dans une déclaration rendue publique lundi. Le HCA, qui dit avoir soumis dimanche sa contribution écrite au Comité d'experts chargé par le président de la République d'élaborer un texte consensuel, dans le cadre de la consultation autour du projet de la révision de la Constitution, s'est félicité de cette approche participative. Il a fait savoir, à cet égard, qu'il "*s'est limité à son champ d'action en se référant au socle d'enracinement historique et social commun aux Algériens et à l'unité de la Nation forte de sa diversité*". Le HCA a ajouté que sa contribution s'articule autour de "*la redéfinition de l'appartenance de notre pays dans le texte du préambule, (histoire et géopolitique), du principe de l'équité constitutionnelle qui affirme que tamazight est une constante de la Nation aux côtés de l'islam et de la langue arabe et de l'exigence de la création d'un* Haut-Conseil à l'amazighité". Pour le HCA, "*sceller tamazight dans la Constitution, signifie une réappropriation historique, résolue et franche d'un héritage foncièrement authentique qui nous invite à nous référer à l'Histoire lointaine et à nous inspirer avec fierté des faits marquants de la résistance et de la quête de la liberté dont la terre algérienne a été le théâtre* depuis des millénaires", lit-on dans la déclaration.

VISA SCHENGEN

TLS contact Algérie reprend du service

Le prestataire de services chargé de collecter les demandes de visas pour la France, TLS Contact Algérie, a annoncé, hier, dans un communiqué publié sur sa page *Facebook,* la possibilité pour les demandeurs de visas de recevoir leurs passeports, à partir du 18 mai 2020, à l'adresse de leur choix par courrier express avec EMS et cela pendant cette période de confinement. TLS Contact explique que le demandeur doit vérifier sur son compte TLScontact la disponibilité de son passeport dans l'un de ses centres, de se présenter à l'un des bureaux d'Algérie Poste pour le paiement de la prestation en effectuant un versement de 1.200 DA sur le numéro de compte CCP de TLScontact : 007 999 990 021 004 139 56 et d'envoyer la preuve du versement effectué à l'adresse e-mail suivante contact.courrier@tlscontact.com.
Par ailleurs, le prestataire a précisé qu'en cette période, le service courrier express couvre la totalité du territoire à l'exception des wilayas de Blida, Béchar, Illizi, Adrar et Tamanrasset.

R. N.

REPRISE DES VOLS COMMERCIAUX EN JUIN

La Présidence dément

La présidence de la République a démenti, lundi 18 mai, les informations circulant ces derniers temps sur la reprise en juin des vols commerciaux en Algérie.

PAR LAKHDARI BRAHIM

La présidence de la République soulignera à cet effet que l'ouverture ou la fermeture de l'espace aérien relevait d'une "*décision souveraine du ressort exclusif des hautes autorités du pays*".
"*Des rumeurs circulent ces derniers temps, selon lesquelles les vols commerciaux algériens reprendraient le mois prochain. Il s'agit, en effet, de rumeurs infondées émanant de milieux encore otages de pratiques n'ayant plus lieu d'être dans l'Algérie nouvelle*", précise le communiqué de la présidence de la République.
Dimanche 17 mai, le président du Syndicat indépendant des pilotes, Karim Seghouane, avait annoncé une éventuelle reprise des vols à la mi-juin. Dans une déclaration faite au site E*nnahar Online*, M. Seghouane avait indiqué que "*la reprise des vols était prévue début juin, mais la prolongation de la période de confinement a entraîné son report*".
La réaction de la présidence de la République intervient après les annonces de plusieurs compagnies aériennes étrangères, dont Air France, de l'ouverture des réservations en ligne vers l'Algérie à partir du mois de juin, ce qui signifie une reprise des vols.
Depuis le 17 mars, l'Algérie a fermé ses frontières aériennes, maritimes et terrestres pour endiguer la propagation de la pandémie du coronavirus.

L. B.

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DU COVID-19

Tebboune préside une réunion du Comité scientifique

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé hier après-midi une réunion avec les membres du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus. La réunion s'est déroulée au siège de la présidence de la République en présence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, du ministre conseiller à la Communication, Porte-parole officiel de la présidence de la République, Belaïd Mohand Oussaïd, du ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, du ministre délégué chargé de l'Industrie pharmaceutique, Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmad, et des membres du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus.

R. R.

PANDÉMIE SANITAIRE

Le gouvernement prépare-t-il la réouverture des mosquées ?

Le directeur des Affaires religieuses et des Wakfs de Bordj-Bou-Arréridj a adressé le 14 mai dernier une note aux imams et les associations religieuses de la wilaya, les appelants à se préparer pour la réouverture des mosquées et le retour des fidèles.
Dans sa note, le directeur des Affaires religieuses invite les destinataires à enlever d'ores et déjà les tapis, et de collaborer avec les APC et de la société civile pour le nettoyage et la désinfection des mosquées, les salles d'apprentissage du Coran, la mise à disposition des moyens de préventions tels que les tunnels de désinfection, les produits désinfectants et les bavettes en faisant participer les bienfaiteurs.
Cette note a été publiée sur la page *Facebook* de l'Association des ouléma musulmans algériens qui précise que le document a été adressé à l'ensemble des wilayas du pays. Cette démarche prépare sans nul doute la réouverture des mosquées dans les plus brefs délais. A ce titre, il y a lieu de rappeler que le ministre des Affaires religieuses Youcef Belmehdi a lancé, lundi à partir d'Oran, la campagne nationale pour le nettoyage et la désinfection des mosquées, sans toutefois avancer de date pour leur réouverture. Le 17 mars dernier, le ministère des Affaires religieuses avait annoncé la suspension des prières collectives et la prière du vendredi et ordonné la fermeture des mosquées pour endiguer la propagation de l'épidémie de coronavirus.

R. N.

CÉLÉBRATION DE AÏD EL-FITR

La nuit du doute fixée pour la soirée de vendredi

La Commission nationale de l'observation du croissant lunaire informe l'ensemble des citoyens que la nuit du doute consacrée à l'observation du croissant lunaire du mois de Choual pour l'année 1441 de l'hégire a été fixée au vendredi prochain, a indiqué lundi un communiqué du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs. Une conférence consacrée à la nuit du doute sera organisée après la prière du Maghreb à Dar el-Imam, Mohammadia, Alger, et sera retransmise en direct par les médias audiovisuels, ajoute la même source. Le ministère des Affaires religieuses a renouvelé, à cet effet, le souhait que Dieu, Tout Puissant, préserve l'Algérie et l'humanité toute entière contre la pandémie du nouveau coronavirus.

R. N.

IMPÔT SUR LA FORTUNE

Ce que propose le PLFC 2020

Le projet de loi de finances complémentaire (PLFC) 2020, propose le remplacement de l'impôt sur le patrimoine par l'impôt sur la fortune, avec élargissement du champ des personnes auxquels il sera imposé et l'augmentation de sa valeur selon un barème progressif.

PAR RIAD EL HADI

Outre le changement de son appellation, les nouveaux amendements introduits à cet impôt créé en 1993, comportent l'imposition des personnes fortunées, même si ces derniers ne disposent pas de biens en Algérie mais leurs dépenses présentant un caractère excessif, correspondant à des revenus n'ayant pas été déclarés en matière d'impôt sur le revenu global (IRG).
Concernant sa valeur, le PLFC qui sera présenté devant l'Assemblée populaire nationale (APN) prochainement, propose de remplacer la moyenne relative actuelle estimée à 0,1 % sur tout patrimoine, dont la valeur dépassait 100 millions DA par un barème progressif. Ainsi, le taux est de 0,15 % pour le patrimoine dont la valeur variée entre 100 et 150 millions de DA, de 0,25 % pour le patrimoine dont la valeur variée entre 150 et 250 millions DA, de 0,35 % pour le patrimoine dont la valeur variée entre 250 et 350 millions DA et de 0,5 % si la valeur du patrimoine variée entre 350 et 450 millions DA. Mais si la valeur du patrimoine dépassait les 450 millions de DA, l'impôt sur la fortune serait de 1 %, selon les propositions contenues dans le PLFC, adopté par le Conseil des ministres le 10 mai en cours.
Pour les personnes physiques, ayant leur domicile fiscal en Algérie et ne détenant pas de biens, mais soumises à cet impôt par rapport aux éléments de leur train de vie, le PLFC stipule que l'évaluation de l'impôt s'opère conformément aux dispositions de l'article 98 du code des impôts directs et taxes assimilées, relative à l'estimation forfaitaire minimum du revenu sur lequel l'impôt est imposé selon le train de vie.
Cet article porte sur dix éléments de mode de vie, dont les locaux de résidences principales et secondaires, les employés de maison, les véhicules, les motocycles, les bateaux de plaisance, les yachts, les avions touristiques et les chevaux.
La PLFC a apporté un onzième élément consistant en les dépenses liées aux charges locatives (location de logement, location de véhicules, dépenses de voyages et autres).
Le projet de loi a maintenu l'exonération de cet impôt pour la résidence principale, à condition que sa valeur commerciale soit inférieure ou égale à 450 millions DA.
Le projet de loi a revu les éléments constituant la richesse, en excluant de l'assiette de l'impôt les biens immobiliers loués, les mobiliers destinés à l'ameublement, à la joaillerie, aux pierres précieuses, à l'or, aux métaux précieux et aux mobiliers matériels, notamment les dettes, les dépôts, les cautions et les contrats d'assurance en cas de décès ainsi que les rentes viagères.

R. E.

SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS

Le constat glaçant du ministre des Finances

PAR RANIA NAILI

Abderrahmane Raouya a présenté hier devant les membres de la commission des finances de l'APN, l'avant-projet de loi de finance complémentaire (PLF), dressant pour l'occasion, un tableau glaçant de la situation financière du pays.
Une situation financière extrêmement difficile que le premier argentier du pays explique par l'effondrement brutal des revenus pétroliers du pays, conjugué à la crise sanitaire du coronavirus qui a obéré les moyens de l'État. La réduction des ressources du pays a conduit à des arbitrages drastiques qui ont conduit le gouvernement à réduire de 50 % les dépenses d'équipement a expliqué Abderahmane Raouya, rassurant néanmoins que les affectations budgétaires à caractère social ne sont pas concernées par le coup de rabot. Le ministre a rappelé que le projet de loi de finances complémentaire est calculé sur un prix référentiel de 30 dollars le baril de pétrole contre 50 dollars dans le projet initial élaboré par le gouvernement Bedoui. Pour rappel, le débat en plénière du projet de loi de finances complémentaire est prévue du 31 mai au 4 juin et l'hémicycle promet d'être houleux.

R. N.

IMPORTATIONS

L'Algérie va fixer de nouvelles conditions

Le comité de réflexion sur la réorganisation de l'activité de l'importation a tenu sa première réunion, présidée par le ministre du Commerce Kamel Rezig et le ministre délégué au Commerce extérieur Aïssa Bekkai.
Cette première rencontre est destinée à définir les missions du comité, mis en place afin d'étudier le principe de la spécialisation des opérateurs importateurs de marchandises destinées à la vente en l'état et l'élaboration d'un nouveau cahier des charges régissant l'activité.
Selon un communiqué du ministère du Commerce, Rezig et Bekkai ont mis en exergue le rôle important du comité qui devrait réguler et encadrer la profession d'importateur suivant la spécialité et mettre fin aux pratiques anarchiques constatées ces dernières années, comme la fraude fiscale, la surfacturation et l'importation de marchandises non adaptées au marché algérien. La même source ajoute que le cahier des charges proposé par le ministère du Commerce sera la pierre angulaire pour la mise en place de nouveaux mécanismes d'encadrement de l'activité et d'éradiquer les pratiques illégales des années précédentes.

R. N.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

La vente devra s'accompagner d'un détecteur de CO2

La vente en détail ou en gros des appareils électroménagers destinés pour le chauffage durant la saison de l'hiver prochain doit s'accompagner d'un détecteur de CO2.
C'est l'instruction qui a été donnée par le ministère du commerce pour les commerçants en détails et en gros du matériel électroménager ainsi que tous les intervenants dans la chaîne de production et de distribution des chauffages domestiques fonctionnants à base de gaz.
Selon la note du ministère distribuée aux responsables du secteur des 48 wilayas, l'objectif de cette mesure est de diminuer les asphyxies qui causent la mort de plusieurs personnes dût au matériel.
Le ministère du Commerce incite de ce fait, les directeurs des wilayas à intervenir pour convaincre les intervenants dans la production et la commercialisation de ce genre de matériels d'équiper leurs produits par des détecteurs de CO2, et cela avant le début du mois de novembre prochain.
S'agissant des prix de ses détecteurs, le ministère propose de les inclure dans la facture de vente globale d'appareils de chauffage.

ALGÉRIE POSTE

Des bureaux de poste mobiles dans les zones enclavés

Algérie Poste annonce la mise en place de bureaux de poste mobiles afin de se rapprocher de ses clients en cette période de confinement suite au danger de propagation du coronavirus.
Nabil Chbel, directeur de coordination et d'animation au niveau de service guichet d'Algérie Poste, a annoncé hier, lors de son passage à la chaîne 1 de la Radio algérienne, la mobilisation de plusieurs bureaux mobiles, pour permettre, ainsi de faciliter, aux citoyens des zones d'ombres l'accès à l'offre de service de la poste en leur donnant accès à toutes les opérations financières et postales.
Un bureau de poste mobile doté des équipements nécessaires couvrira plusieurs wilayas, notamment dans les grandes agglomérations où l'affluence sur les bureaux de poste est importante afin de limiter les attroupements et permettre aux citoyens de retirer leur argent.
Il annonce par ailleurs que le renouvellement de la carte Edahabia s'effectue automatiquement, en indiquant que celles du mois de juin sont déjà disponibles, et que leurs récupérations peuvent se faire dès maintenant.

R. N.

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE L'ÉTUDIANT

Nouvelle vision sur le rôle de l'université

Le 19 mai 1956, les étudiants entrèrent en grève et décidèrent de quitter les bancs des universités et lycées pour rejoindre les rangs de la Révolution de Novembre 1954...

PAR RACIM NIDAL

Ils apportèrent ainsi un soutien décisif à la lutte du peuple algérien pour s'émanciper du joug de la colonisation française qui, plus d'un siècle durant, a exploité de manière éhontée les richesses de l'Algérie et maintenu son peuple dans la pauvreté et l'ignorance. Cet évènement mémorable, célébrée depuis comme étant la Journée nationale de l'étudiant, a contribué dans une large mesure, de par l'écho qu'il a suscité, à l'internationalisation de la cause algérienne. Deux ans et demi après le déclenchement de la guerre de Libération nationale, l'Union générale des étudiants musulmans algériens (Ugema) lança un appel à une grève illimitée des étudiants et lycéens, suivi par la grande majorité des étudiants algériens qui ont cessé d'assister au cours et boycotté les examens de fin d'année. Le ralliement des étudiants algériens à la guerre de Libération nationale a permis à la Révolution de bénéficier de leurs compétences dans divers domaines. Ils constituèrent les cadres de l'Armée de libération nationale (ALN), qui, grâce à leur apport, acquît les caractéristiques d'une armée moderne, structurée et organisée, s'accordent à dire des historiens.

La Journée de l'étudiant est célébrée cette année alors qu'une nouvelle vision se dessine sur le rôle et la mission devant échoir à l'université. En effet, dans son premier discours à la Nation à l'issue de sa prestation du serment constitutionnel, le 19 décembre dernier, le président de la République a souligné l'intérêt à accorder au secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, afin de lui permettre de jouer "*un rôle pionnier dans l'édification de la nouvelle République algérienne*". Le chef de l'État a mis en avant, dans ce cadre, la nécessité de développer des programmes pour "*hisser le niveau des diplômés et jeter des passerelles entre le monde du travail et l'université, afin de faire de celle-ci la locomotive de l'édification d'une économie forte*". Partant de ce principe, le Président Tebboune a soutenu qu'il œuvrera à l'autonomie de l'université, la création de pôles d'excellence et l'éradication de la bureaucratie qui "*annihile la créativité et l'innovation*". Conférant un rôle stratégique à l'université, le Président Tebboune, dans un message adressé au peuple algérien à l'occasion du mois sacré de Ramadhan, a affirmé que l'Algérie misait sur les centaines de milliers de diplômés des universités et instituts supérieurs pour la mise en place du "*nouveau modèle économique*". La finalité de ce nouveau modèle économique est de "*générer de la richesse et de l'emploi et consolider notre indépendance économique en nous affranchissant des fluctuations des prix des hydrocarbures sur les marchés internationaux*", a-t-il indiqué.

Lors du Conseil des ministres tenu le 10 mai, le président de la République a annoncé le lancement d'une chaîne de télévision thématique publique dédiée à l'enseignement à distance, qui diffusera via le satellite algérien Alcomsat-1. Cette chaîne de télévision proposera des cours dans toutes les spécialités au profit des élèves des différents cycles, notamment ceux en classes d'examen. Son lancement interviendra le 19 mai 2020, coïncidant avec la Journée nationale de l'étudiant, "*une date symbolique pour notre pays*", soulignait le communiqué sanctionnant la réunion du Conseil des ministres. Afin de concrétiser l'objectif et réhabiliter l'université dans sa mission de création du savoir, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Chems-Eddine Chitour, a affirmé que l'université algérienne sera bientôt dotée d'un statut particulier consolidant les valeurs scientifiques et consacrant l'indépendance de l'acte pédagogique. Le ministre a indiqué que l'université deviendra, à la faveur de ce nouveau statut, un espace de savoir où la concurrence saine entre les établissements universitaires sera une réalité palpable.

Il a fait état, à cet égard, de l'installation prochaine de "*commissions pédagogiques nationales*" dans chaque spécialité à l'effet d'améliorer le niveau sur le double plan, quantitatif et qualitatif, avec l'objectif d'ériger l'enseignant en "*acteur principal*" dans le secteur. Pour le ministre, les efforts doivent être axés sur la pédagogie à travers le renforcement des normes scientifiques et de la rigueur, ces deux facteurs étant les principaux critères en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Dans le domaine de la recherche scientifique, le ministre a fait part de la relance des "*pôles d'excellence*" en lien avec les métiers de l'avenir, sous forme d'écoles supérieures devant être implantées dans la ville nouvelle de Sidi-Abdallah. Il s'agit, notamment, de l'intelligence industrielle, du développement durable, comme première étape et de certaines spécialités, à l'instar des sciences médicales et les sciences économiques, et ce, en vue de répondre aux besoins de la société, estimant qu'il "*était temps que l'Algérie dispose d'un pôle de connaissance*". L'université est censée "*fournir des centres de recherche pour développer les talents des étudiants*", a rappelé le ministre, appelant les recteurs à promouvoir les actions pédagogiques. La célébration de la Journée national de l'étudiant intervient cette année, en outre, dans le contexte de la présentation de l'avant-projet de révision de la Constitution et sa distribution, à compter du 7 mai dernier, aux personnalités nationales, académiciens, partis politiques, organisations de la société civile, syndicats et organisations estudiantines, pour débat et enrichissement.

La contribution des étudiants au débat et enrichissement de l'avant-projet de Constitution sera d'autant plus significative que cette frange de la société constitue un acteur essentiel du mouvement populaire du 22 février 2019.

R. N.

GRÈVE DES ÉTUDIANTS DU 19 MAI 1956

Et le fusil remplaça la plume pour la libération de l'Algérie

La grève du 19 mai 1956 demeure le témoin du degré élevé de la conscience politique des étudiants durant la Guerre de libération nationale, en choisissant de sacrifier leur avenir scientifique et professionnel pour rallier les rangs de la lutte, battant ainsi en brèche la thèse colonialiste présentant la Révolution algérienne comme un simple fait de rébellion d'une bande de brigands et de voleurs.

En proclamant leur adhésion aux principes de la Déclaration de la glorieuse Révolution du 1er Novembre, les étudiants algériens ont signifié, un certain jour du printemps de 1956, leur adhésion irrémédiable à la cause de leur peuple en favorisant le devoir national et la lutte pour la libération. L'engagement des étudiants et lycéens dans l'action politique et armée a été une valeur ajoutée pour l'Armée de libération nationale (ALN). En effet, leur niveau d'instruction et leur maîtrise de la langue française leur ont permis d'occuper des postes de responsabilité dans la structure de l'action révolutionnaire et de faire connaître les objectifs de la révolution armée dans les fora internationaux, constituant ainsi une force de riposte et un contre écho à la propagande des autorités coloniales pour occulter les réels nobles objectifs de la guerre de Libération nationale. Tous les historiens de la Révolution du 1er Novembre s'accordent à affirmer que le ralliement des étudiants des rangs de la lutte armée a été un saut qualitatif dans la trajectoire des événements de cette période cruciale. Le monde a découvert, ainsi, qu'il s'agit en fait de la révolution de tout un peuple contrairement à la thèse vulgarisée par les autorités françaises présentant le large soulèvement populaire en Algérie comme un simple mouvement de rébellion, mené par une bande de brigands. Même si de nombreux étudiants avaient répondu, dès la première balle du 1er novembre 1954, à l'appel de la lutte en rejoignant les maquis, le tournant décisif pour cette élite demeure la création à Paris de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (Ugema) en 1955.

Cette organisation estudiantine a compté d'illustres noms de la Glorieuse révolution, dont certains sont tombés au champ d'honneur comme Taleb Abderrahmane, Amara Lounis, Ben Zerdjeb, Ben Baatouche et biens d'autres.

Le Congrès constitutif de l'Union avait notamment conclu à l'impératif pour l'étudiant algérien d'assumer ses responsabilités historiques vis-à-vis de la lutte que mène son peuple et de participer à la vie politique, ce qui a conféré à la cause algérienne une dimension politique et médiatique au niveau international.

Au mois de mars de l'année suivante, le 2e Congrès tenu à Paris a exigé de la France l'indépendance inconditionnelle à l'Algérie, la libération des militants détenus et l'ouverture de négociations avec l'unique représentant légitime du peuple algérien, à savoir: le Front de libération nationale (FLN). L'Ugema marquera, ainsi, son adhésion totale au Mouvement de libération nationale.

Face à l'intransigeance des autorités coloniales et leur persécution de plus en plus accrue contre les étudiants, il a été décidé l'organisation d'une réunion à Alger où a été émise l'idée d'une grève ouverte. Une deuxième réunion, tenue juste après, a vu l'annonce de l'abandon des bancs de l'école partout en Algérie et même à l'intérieur et le ralliement des rangs de la lutte armée. Cela a été une illustration magistrale du sens du nationalisme, du don de soi et de la fusion de tous les Algériens dans la lutte nationale.

Les "diplômes ne feront pas de nous de meilleurs cadavres", leitmotiv d'étudiants ayant remplacé leurs plumes par des fusils

L'appel à la grève a trouvé un large écho auprès des étudiants algériens qui ont instantanément choisi de déserter les bancs des universités et des écoles pour rejoindre les maquis. A ce titre, les historiens font état de 157 étudiants ayant rejoint les rangs de l'ALN au niveau de la Wilaya IV historique, quelques jours seulement après le début de la grève. Dans ce sillage, le moudjahid Mohamed Amine Khan, l'un des fondateurs de l'Union générale des étudiants algériens (UGEA) et rédacteur de l'appel à la grève du 19 mai, a affirmé que l'annonce de ce mouvement de protestation générale a été "*une décision purement estudiantine*".

Ce fut un coup dur pour les autorités coloniales qui misaient sur l'assimilation de l'élite algérienne, mais la maturité des étudiants algériens et leur sens de patriotisme ont faussé leurs calculs.

Le slogan "*Avec des diplômes, nous ne ferons pas de meilleurs cadavres*", véhiculé par l'appel à la grève, a résumé la conviction de ces étudiants que le sort de toute une Nation prime sur les sorts personnels. Forts de cette conviction, ils se sont engagés dans une Intifada qui a recueilli la sympathie de leurs homologues à travers le monde entier et permis d'élargir la reconnaissance internationale de la justesse de la cause algérienne.

Dès les premiers jours de leur ralliement des rangs de la lutte, les nouveaux arrivants se virent confier des missions à différents niveaux, tant sur le plan politique que militaire. A ce propos, la moudjahida Leïla Tayeb qui avait rejoint les compagnons d'armes dans la Wilaya V, avait témoigné à plusieurs occasions que certains étudiants, à l'instar de Mohamed Seddik Benyahia et Amhamed Yazid avaient contribué à faire connaître la cause algérienne en représentant le FLN à l'étranger, tandis que d'autres avaient rejoint le maquis pour répondre aux besoins des éléments de l'ALN en termes de soins, à l'exemple de la chahida Zoubida Ould Kablia. D'autres ont activé au sein du ministère de l'Armement et des Liaisons générales (MALG) en assumant nombre de mission comme le lancement de la radio "Saout El-Djazaïr" (Voix d'Algérie), la collecte d'informations sur les mouvements de l'ennemi et l'organisation d'un réseau de communication entre les différentes unités et leurs commandements.

D'autres encore ont pris part aux préparatifs des négociations politiques entre la partie algérienne et son homologue française.

L'apport des étudiants algériens s'est poursuivi au lendemain de l'indépendance en tant que noyau sur lequel s'est appuyé l'Algérie souveraine pour construire le socle de sa diplomatie, qui a rayonné dans le concert des Nations.

R. N.

L'arrivée des étudiants aux maquis a propulsé la Révolution

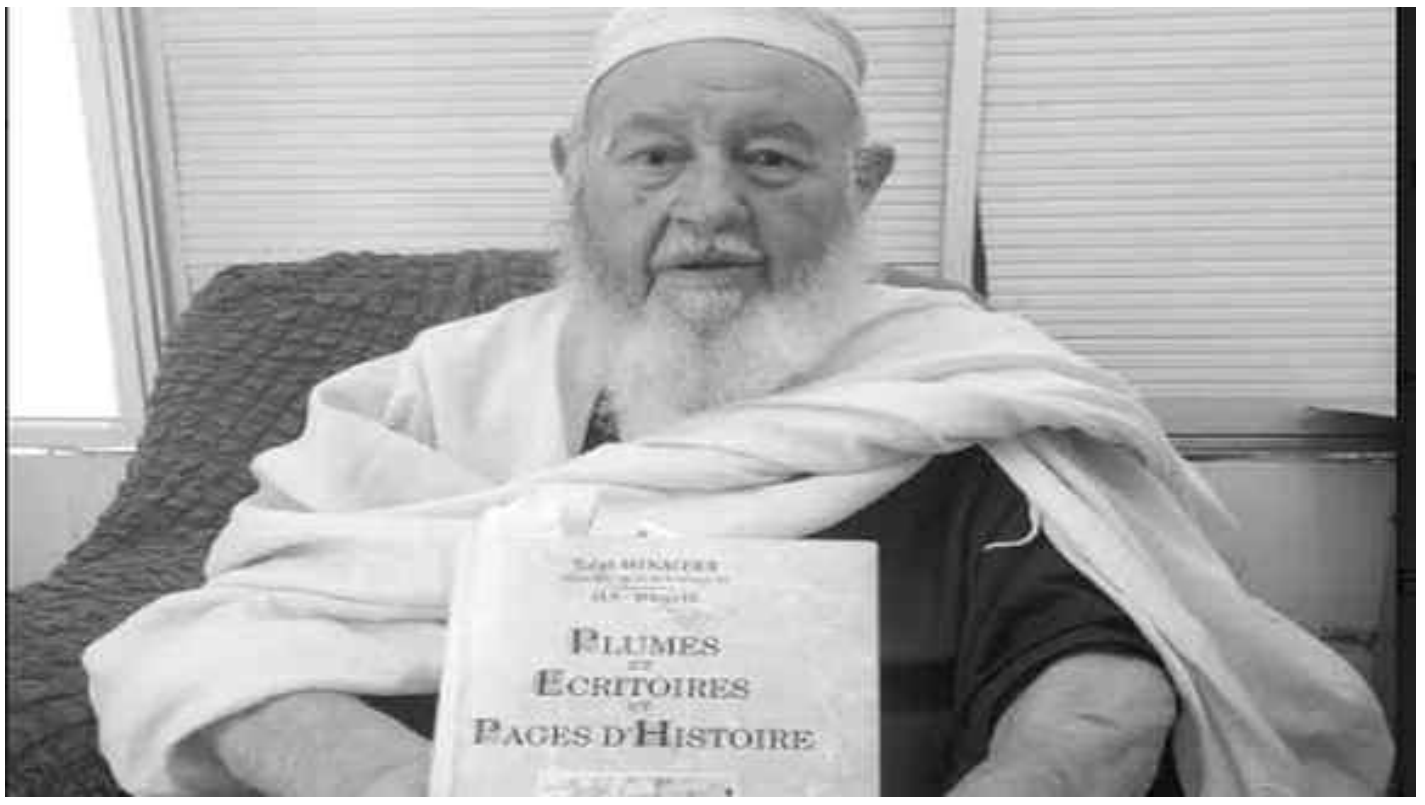

L'arrivée aux maquis des étudiants qui ont répondu à l'appel à la grève du 19 mai 1956, lancée par l'Union générale des étudiants musulmans algérien (Ugema), a propulsé la Révolution et lui a donné un nouveau souffle, a témoigné l'ancien moudjahid, Salah Mekacher qui a rejoint les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) suite à cet appel.

Rencontré par l'*APS* chez lui à Tizi-Ouzou, cet ancien officier de l'Armée de libération nationale et secrétaire au poste de commandement de la Wilaya III historique, où il a été affecté par le colonel Amirouche Aït Hamouda, a observé que "*l'apport des étudiants et lycéens à la guerre de Libération* nationale contre le colonialisme français, était considérable notamment au plan politique, sanitaire et administratif. Les étudiants ont propulsé la Révolution et étendu l'espace de lutte", a-t-il affirmé.

"Les étudiants ont participé à une meilleure organisation de la Révolution à tel point que la Wilaya III historique, où j'étais affecté, est devenue une horloge qui a bien fonctionné et qui a déboussolé l'adversaire", a-t-il insisté.

Au plan politique, a-t-il expliqué, les étudiants "ont contribué de manière efficace à la propagation de l'idéologie du Front de libération nationale (FLN) grâce à leur maîtrise du discours et de la communication de masse", a souligné El Hadj Salah Mekacher, ancien élève de la médersa Ethaalibia d'Alger et qui a boycotté comme ses autres camarades, les examens en réponses à l'appel à la grève de l'UGEMA. Le service de santé de l'ALN, qui était important pour la prise en charge des blessés, a été aussi constitué par ces mêmes étudiants. "*Les étudiants ont constitué la charpente du service de santé de l'ALN et c'est une œuvre merveilleuse parce qu'ils étaient en mesure de recevoir leurs compagnons blessés et de les soigner*", a-t-il témoigné.

Concernant le volet gestion et administration, M. Mekacher a observé que les étudiants ont pris en charge et organisé le service d'intendance.

"*Avant le déclenchement de la Guerre de libération nationale, les groupes de moudjahidine comptaient, en moyenne, une douzaine d'éléments et leur prise en charge était assurée par les villages, mais lorsque l'ALN a été constituée elle comptait des unités d'une centaine de djounouds, il a fallut mettre en place un service d'intendance et dont la gestion a été confiée aux étudiants*", a-t-il observé.

C'est parce qu'il fallait constituer ces deux services que Abane Ramdane et Larbi Ben Mhidi ont appelé à la grève des étudiants. ''*Ils savaient qu'on avait besoin d'eux et c'est dans cette perspective qu'ils ont appelé tous ceux qui étaient lettrés à rejoindre le maquis*", a insisté M. Mekacher.

Incorporé au début dans les groupes armés, Salah Mekacher sera affecté au PC de la Wilaya III historique fin octobre 1957 sur ordre du colonel Amirouche qui l'a rencontré au village Taslent dans la région d'Akbou (Béjaïa).

Il a été admis au service presse qui comptait entre 15 et 18 éléments. "*Lorsque le colonel Amirouche qui m'a interrogé à Taslent, a su que j'étais bilingue (arabe/français), il m'a retenu et c'est lui qui m'a envoyé au PC de Wilaya III pour rejoindre le service de presse où on avait besoin d'un traducteur*", a-t-il indiqué.

Ce jeune entama alors son travail de traducteur. "*Je traduisais tous les documents en français vers la langue arabe, parce que le colonel Amirouche attachait une grande importance à la langue arabe qui était une question de souveraineté pour lui. Il disait aucun document ne sort du PC s'il n'est pas traduit vers l'arabe*", se rappelle-t-il.

Arrive alors la purge suite à l'opération d'infiltration "La Bleuite" lancée par l'armée coloniale en 1957. Salah Mekacher n'y

a pas échappé et il fut arrêté par ses camarades. "*Pour moi c'était la fin de tout, j'ai vécu ces événements très douloureusement. Le grand désarroi était que de maquisard on devient traître*".

Après deux mois de détention, Salah Mekacher a été libéré sur ordre du colonel Amirouche, "*c'était lui qui m'avait affecté au PC de la wilaya III, donc je ne pouvais pas être un traître*", a-t-il ajouté.

"Plumes et écritoires et pages d'Histoire", en attente de publication

Pour fixer ses témoignages et les transmettre aux générations futures, Salah Mekacher s'est mis à écrire. Auteur prolifique, il a, à son actif, six ouvrages sur la guerre de Libération nationale qu'il a abordée sous différents thèmes.

Son tout dernier livre attend impatiemment le confinement pour voir le jour. *Plumes et écritoires et pages d'Histoire* aborde notamment la question de la propagande, et le rôle du PC de Wilaya III sous le commandement des colonels Amirouche et Mohand Oulhadj.

''*L'écriture est le meilleur support pour fixer la mémoire, faire connaître l'ALN et son combat et faire savoir à quel prix nous avons arraché notre indépendance*", a-t-il indiqué en relevant, "*quand vous rencontrez un moudjahid qui a survécu, il faut voire derrière lui 100 moudjahidines qui sont tombé au champ d'honneur*''. "*Maintenant que nous avons l'occasion de le faire, il est important de témoigner et d'écrire notre Histoire nous Algériens parce que la plupart du temps se sont les Français qui ont écrit avec leur vision*", a-t-il conclu.

R. N

Ministère des Finances

Ecole Nationale des Impôts

Nif 098642595569101

Avis d'attribution provisoire de marché

Conformément à l'évaluation des différentes offres présentées dans le cadre de l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales n°001/MF/ENI/2020 relatif à l'approvisionnement de l'Ecole Nationale des Impôts en denrées alimentaires en (06) lots séparés:

Alimentation générale, fruits et légumes ; viandes rouges fraiches, viandes blanches et œufs, poissons frais et produits de boulangerie.

En application des critères de choix fixés dans le cahier des charges et suite à l'évaluation des offres techniques et financières, la commission a abouti aux résultats suivants :

Lot	Soumissionnaire	Nif	Note technique	Offre financière		Résultats
				Minimum	Maximum	
Alimentation générale	EURL FRERI	000616097307671	35	5.424.010	10.848.020	Moins disant
Fruits et légumes	EURL FRERI	000616097307671	30	3.615.030	7.230.060	Moins disant
Viandes rouges fraiches	LAIDLI RABAH	192103501932117	35	6.180.000	12.360.000	Moins disant
Viandes blanches et œufs	LAIDLI RABAH	192103501932117	35	2.948.450	5.896.900	Moins disant
Poissons frais	**Infructueux**	-	-	**Infructueux**	**Infructueux**	**Infructueux**
Produits de boulangerie	EL HADJ DAHMANE IKHLEF	795644039005512	30	1.446.190	2.892.380	Moins disant

Les soumissionnaires désirant consulter les résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières peuvent contacter le service contractant dans un délai de (03) jours à compter de la date de la 1ére parution du présent avis.

un délai de 10 jours est accordé au contractant désirant introduire un recours auprès de la commission sectorielle des marché du Ministère des Finances à compter de la date de parution du présent avis conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public.

Midi Libre n° 4000 - Mardi 19 mai 2020 - Anep 2016 008 444

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE LAGHOUAT
DAIRA DE BRIDA
COMMUNE DE HADJ MECHERI

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISIORE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementions des marches publics.
Le Président de L'Assemblé Populaire Communal à la commune hadje mecheri lance un avis d'attribution provisoire d'un offre national ouvert n° 04/2020 dans les akhbar el watane et midi liber en date du 13/04/2020 , qua l'issue de l'évaluation des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des chrges , le marche est attribue provisoirement aux soumissionnaires suivants :

INT DE PROGES	SOUMSSIONNAIRE	NUMERO D'INTIFICATION FISCALE (NIF)	NOTE GLOBALE	MANTAT	DELAI	OBS
Ouverture piste relient rass el ain a fkarin sur 21 km	**Malike dhamni Travaux publics , irrigation construction , peinture , djelfa**	**03190961143**	**64**	**DA 26.517.808.00**	**84 Jours**	

Les soumissionnaires qui contestant le choix opéré par le service contractant , peuvent introduire un coures dans les dix (10) jours a compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marche dans le bulletin officiel des marches de l'operateur public (BOMOP) ou la presse . auprès de la commission communale hadje mechri . si le dixième jour coïncide avec un jour férie ou un jour de repos légal , la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.
Les soumissionnaires ,intéresse de prend connaissance des résultats détailles de l'evaluation de leurs offres techniques et financières , sont tenus de se rapproche du service contractant, au plus tard trois (03) jours compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marche .

Midi Libre n° 4000 - Mardi 19 mai 2020 - Anep 2016 008 353

MIDI

Pages 8 - 9 et 10

RAMADHAN ET SANTÉ

Chaleur, Ramadhan et hydratation

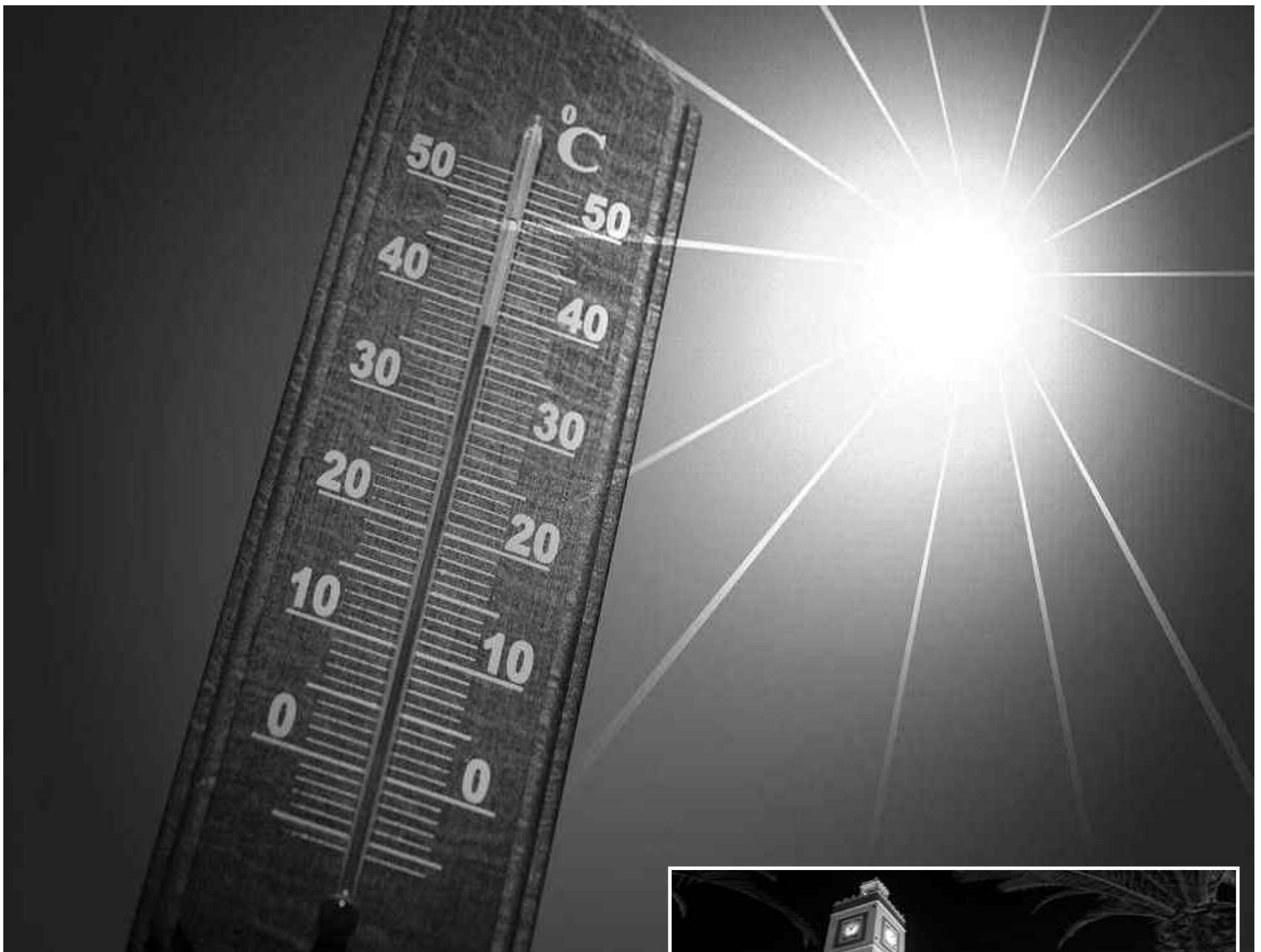

Endurer avec patience la maladie

Chaleur, Ramadhan et hydratation

Le risque de déshydratation est majeur, puisque le minimum vital est difficilement couvert.

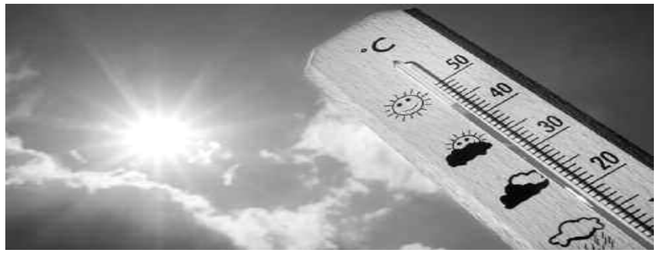

En période de jeûne, il devient indispensable d'adapter ses habitudes de vie pour limiter les risques sur la santé : Hydratez-vous bien avant l'aube, en buvant au moins 1 à 1,5 litre d'eau minéralisée, ou sous forme de boissons à base d'eau pendant le petit déjeuner. Rafraîchissez-vous dans la journée par des douches froides, baignades. Ayez recours à l'air climatisé. Ne pratiquez pas d'activité sportive qui exposerait à un risque majeur de déshydratation. Ne vous exposez pas au soleil. Le soir, après le coucher du soleil, buvez de l'eau abondamment. Evitez/limitez les aliments ou boissons ayant une propriété diurétique : café, thé, alcool. Il est facile de savoir si votre plan d'hydratation suffit à compenser vos pertes en lien avec votre pratique sportive ou votre activité physique en surveillant votre poids et en vérifiant la couleur et la quantité de vos urines qui doivent être claires. Il faut penser à remplacer aussi les pertes en sel en même temps que vous vous réhydratez surtout en cas de forte chaleur. Ceci peut se faire, soit en buvant des boissons énergétiques ou des eaux fortement minéralisées. Enfin pour réduire votre transpiration comme évitez les expositions à la chaleur et/ ou au soleil en pleine journée et passez la nuit à la fraîche. Pensez aussi aux glaces et autres sources de froid. Il faut éviter la déshydratation qui affaiblit les performances et ne pas faire augmenter votre température corporelle.

Les autres dangers potentiels

***L'hyperthermie maligne d'effort :** Il s'agit d'un collapsus par déshydratation, avec possibilité d'accident vascu- laire cérébral, d'accident cardiaque et de mort subite, dû à des facteurs de risque dont le manque d'alimentation, le manque d'apport de boisson et une tem- pérature excessive de l'environnement du sportif.

***Accident tendino-musculaires :** Une mauvaise alimentation associée à un apport hydrique insuffisant peut provo- quer des accidents traumatiques type tendinite, déchirure, claquage, par faiblesse musculaire.

***Perturbation biologique :** L'association d'une activité physique et d'une alimentation défaillante provoque un trouble métabolique qui peut avoir comme répercussion une accentuation des déchets sanguins, une modification de la glycémie, une modification du fonctionnement hépa- to-rénal.

***Diminution de la condition physique :** Il s'agit au minimum de l'effet le plus visible chez un sportif qui, en manque d'alimentation, verra sa condition physique diminuer. Ceci semble surtout être vrai lors des deux 1res semaines du mois de Ramadhan. Canicule et jeûne ! Les températures élevées accentuent le besoin vital d'eau, qui peut être évalué à un minimum de 2 à 3 litres par jour. Ce besoin d'eau ne peut être compensé par les boissons, vu l'abstinence alimentaire observée. Boire abondamment avant l'aube et le soir est indispensable, mais n'est pas forcément suffisant, puisque la régulation de la diurèse ne permet pas de stocker des réserves d'eau pour anticiper l'abstinence de boissons, l'excès étant éliminé par les urines.

Sport et jeûne

Le jeûne peut être dangereux lorsque l'on pratique un sport — risque d'hypoglycémie — en fin de journée avant la rupture du jeûne qui donne lieu à une fête durant laquelle on mange des dattes et la soupe traditionnelle : la chorba. La fin du mois de Ramadhan est marquée par une grande consommation de gâteaux au miel, sucre glace et autres glacage.

Règles pour supporter le jeûne en été

1re règle : Bien s'hydrater dès la rupture le soir et juste avant la reprise du jeûne le matin. Il est important de boire plus d'eau qu'en temps normal, au moins 1,5 litre par jour. Il ne faut pas sauter le repas qui précède l'aube et y consommer des liquides comme des produits laitiers, des sucres lents (semoules, farines, céréales), des fruits frais pour les vitamines et des dattes pour permettre au transit intestinal de fixer l'eau et éviter ainsi la constipation.

2e règle : Il est recommandé de fractionner la rupture du jeûne pour ne pas malmener son estomac et d'éviter les excès de sucres rapides et de graisses comme les pâtisseries qui coupent la faim, mais on peut absorber des féculents, des fruits et des légumes. Boire de la soupe réhydrate naturellement, la chorba est tout indiquée.

Place du sport durant le Ramadhan

Pour les sportifs, ne pas manger ni boire de l'aube au coucher du soleil, c'est la possibilité de pratiquer une activité sportive, un entraînement ou une compétition dans un état de jeûne. C'est en fait cette privation de nourriture et de boisson qui apporte un risque pour la santé du sportif.

Avant la rupture du jeûne :

Le danger principal est l'hypoglycémie. Il faut être très prudent surtout la première semaine du Ramadan car celui-ci modifie profondément les habitudes alimentaires et les rythmes du sommeil.

2 à 3 heures après le repas du selon les habitudes de pratique il faut se contenter d'effectuer des efforts habituels et d'intensité réduite. Il ne faut pas faire d'activités nécessitant une forte dépense d'énergie.

Conseils pratiques pour les sportifs

Il est conseillé de respecter les mesures habituelles d'alimentation chez le sportif et de pratiquer un sport au moins deux heures après la rupture du jeûne. Ceci apporte pendant le mois de Ramadhan une complication liée à l'heure de la pratique par rapport au coucher du soleil. Si l'entraînement reste possible, la compétition est difficile à gérer quel que soit son niveau.

Conclusion

Pendant le jeûne du mois de Ramadhan, les performances physiques et sportives sont nettement diminuées. Les entraîneurs doivent en tenir compte. Programmer des compétitions pendant cette période reste peu compatible avec une diététique sportive de haut niveau et avec la notion de performance. Il faut rester d'autant plus vigilent, car l'entraînement à jeun augmente le risque de chute ou d'accident par baisse de la vigilance, et expose au surentraînent. Dans le cadre du sport loisir, il est possible de continuer à pratiquer son sport deux à trois heures après la rupture du jeûne. Le repas à base de dattes et de chorba ou harira reste possible puisque l'on retrouvera en dehors de la viande de mouton coupée des légumes, des pommes de terre et des vermicelles, qui peuvent apporter au sportif les sucres lents indispensables à la pratique de son sport.

CARNET DE RECETTES

Gâteau au chocolat

Ingrédients :
-250 g de beurre
-200 g de sucre en poudre
-1 verre à thé d'huile
-1/2 cuillerée à café d' arôme vanille
-2 œufs
-100 g de noix de coco râpée
-1 sachet de levure pâtissière
-Farine selon le mélange
-150 g de chocolat noir

Préparation :
Travailler le beurre et le sucre en poudre pour obtenir un mélange crémeux, ajouter l'huile, les œufs, l'arôme de vanille, noix de coco râpée, la levure, mélanger bien puis ajouter la farine tamisée peu à peu jusqu'à obtention d'une pâte molle. Former de cette pâte des petits boudins. Disposer au fur et à mesure sur une tôle huilée.
Faire cuire dans un four moyennement chaud. Faire fondre le chocolat noir au bain-marie, plonger les deux extrémités des gâteaux dedans et poser sur du papier paraffiné, Laisser sécher.

Petits gâteaux en forme de noix

Ingrédients :
La pâte :
250 g de farine
125 g de beurre
2 œufs
2 cuillerées à soupe de sucre en poudre
1/2 sachet de levure pâtissière
Un peu de sel

La farce :
1 paquet de biscuit concassés
75 g de noix grillées et concassées
75 g d'amandes grillées et concassées
150 g de chocolat noir fondu au bain-marie
Un moule en forme de noix

Préparation :
La pâte :
Mettre la farine tamisée dans une jatte, ajouter le sucre, la levure, le sel, le beurre ramolli en morceaux, les œufs, mélanger du bout des doigts jusqu'à ce que la pâte soit lisse et souple.
Former de cette pâte des boules de la taille de petites billes. Faire chauffer le moule des deux côtés ensuite placer chaque boule dans la partie creuse du moule, fermer le moule et mettre sur un feu moyen, retourner-le de temps en temps jusqu'à les moitiés des noix soient dorées, démouler et répéter l'opération jusqu'à l'épuisement de la pâte.

La farce :
Mettre dans un récipient le biscuit concassé, les amandes grillées et concassées, les noix grillées et concassées, le chocolat fondu au bain-marie, mélanger tous les ingrédients jusqu'à ce qu'ils soient homogènes. Remplir le moitié de noix avec le mélange et le couvrir avec l'autre moitié pour obtenir une noix entière, continuer l'opération jusqu'à épuisement de votre pâte.

Biscuits coquillage

Ingrédients :
700 g de beurre
350 g de sucre glace
250 g de cacao en poudre
1 sachet de levure pâtissière
1 cuillerée à café d'arôme d'amande
Des perles argentées pour le décor
La farine selon le mélange

Préparation :
Travailler le sucre glace et le beurre jusqu'à l'obtention d'un mélange crémeux, ajouter le cacao, mélanger, ajouter l'arôme d'amande, la levure, la farine tamisée peu à peu et pétrir bien pour obtenir une pâte homogène et molle. Mettre la pâte dans une poche à douille dentelée et presser pour donner des formes de coquillages, les décorer avec les perles argentées, les disposer au fur et à mesure sur une tôle huilée.

Triangles fourrés aux amandes

Ingrédients :
La pâte
- 400 g de beurre
- 2 cuillerées à soupe de sucre glace
- 2 œufs
- 2 cuillerées à soupe de maïzena
- 2 cuillerées à soupe de lait
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1/2 cuillerée à café de levure pâtissière
- La farine selon le mélange

La farce
- 500 g de poudre d'amande
- 300 g de sucre glace
- 2 blancs d'œuf
- 3 cuillerées à soupe d'eau de fleurs d'oranger
- 1/2 cuillerée à café de cannelle en poudre
- Un peu de gomme arabique en poudre
- Miel

Préparation :
La farce
- Travailler dans un saladier le poudre d'amandes, le sucre glace, les blancs d'œuf, l'eau de fleurs d'oranger, la cannelle, la gomme arabique, mélanger bien jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène.
- Former de cette pâte des boules da la taille de petits billes.

La pâte
-Travailler dans une jatte le beurre, le sucre glace jusqu'à ce qu'ils forment un mélange crémeux, ajouter les œufs en continuant à travailler, ajouter le lait, le sucre vanillé, la levure, la maïzena, bien mélanger, incorporer la farine tamisée peu à peu et mélanger bien jusqu'à l'obtention d'une pâte lisse et souple. Former de cette pâte des boules de la taille d'une orange. Etaler la pâte avec un rouleau à pâtisserie sur un plan de travail fariné, couper des disques de 5 cm à l'aide d'un emporte-pièce rond. Mettre une boule de farce au milieu de chaque disque et rabattre bien les 3 angles en essayant de lui donner la forme de pyramide, continuer l'opération jusqu'à l'épuisement de pâte et de farce, les disposer sur une tôle huilée, faire des décorations sur les triangle farcis avec un graveur spécial. Faire cuire dans un four moyennement chaud, sortir du four quand elles commencent à dorer, tremper les gâteaux chauds dans le miel, égoutter.

MIDI LIBRE
N° 4000 | Mardi 19 mai 2020

Endurer avec patience la maladie

Avant de parler de la manière dont doit se comporter le croyant, lorsqu'il est malade ou blessé, il est important de comprendre, tout d'abord, ce que nous enseigne l'Islam sur la vie d'ici-bas. Notre existence, sur terre, n'est que passagère ; nous sommes, ici-bas, en attente de notre véritable vie, dans l'Au-delà.

Ce monde-ci est un monde d'épreuves et de tests. Dieu a créé ce monde pour nous, mais c'est bien plus qu'un endroit de plaisirs divers. Car c'est ici que nous devons remplir le véritable objectif de notre existence, l'adoration de Dieu. Nous rions, nous jouons, nous pleurons, nous avons de la peine et des regrets et toutes ces émotions viennent de Dieu.

Le croyant s'efforce de réagir aux diverses situations avec patience et reconnaissance, dans l'espoir de la récompense éternelle. Et nous craignons le châtiment éternel et savons, avec certitude, que Dieu est la source de la miséricorde et du pardon. "*Cette vie d'ici-bas n'est que distraction et jeu futile. Quant à la demeure de l'au-delà, voilà assurément la vraie vie ; si seulement ils savaient* " (Coran 29:64) Dieu ne nous a pas créés pour ensuite nous abandonner aux plaisirs et aux épreuves de la vie. Il nous a envoyé des messagers et des prophètes pour nous enseigner la religion et des livres pour nous guider. Il nous a également apporté de nombreuses bénédictions et chacune d'elles nous facilite la vie. Si nous nous arrêtons, un moment, à réfléchir sur notre vie, les bénédictions de Dieu nous apparaissent tout à coup très évidentes.

Observez la pluie qui tombe, à l'extérieur, le soleil qui illumine tout autour de vous, touchez votre poitrine pour y sentir battre votre cœur… Toutes ces choses sont des bénédictions de Dieu et nous devons nous en montrer reconnaissants, comme pour nos maisons, nos enfants et notre santé. Dieu nous dit, cependant, que nous serons inévitablement testés, en ce monde : "*Et Nous vous éprouverons certainement par un peu de peur, de faim, de pertes de biens, de gens et de récoltes. Mais annonce la bonne nouvelle à ceux qui sont patients…*" (Coran 2:155) Dieu nous invite à endurer avec patience les épreuves et tribulations de la vie. Cela peut toutefois être difficile si l'on ne comprend pas que tout ce qui arrive, en ce monde, n'arrive que par la permission de Dieu. Nulle feuille ne tombe d'un arbre sans Sa permission. Nulle entreprise ne fait faillite, nulle voiture ne fait d'accident et nul mariage ne prend fin sans la permission de Dieu.

De même, nulle maladie ou blessure ne touchent un être humain sans la permission de Dieu, car c'est Lui qui détient le pouvoir sur toute chose. Dieu fait ce qu'Il fait pour des raisons qui parfois se situent au-delà de notre compréhension et pour des raisons qui peuvent, ou non, paraître évidentes.

Mais Dieu, dans Sa sagesse infinie et dans Sa miséricorde, ne veut que ce qu'il y a de mieux pour nous. Et ultimement, ce qu'il y a de mieux, pour nous, c'est la vie et le bonheur éternels. "*Leur Seigneur leur annonce la bonne nouvelle d'une miséricorde de Sa part, ainsi que des jardins où il y aura pour eux une félicité permanente et dans lesquels ils demeureront éternellement*." (Coran 9:21) Quelle que soit l'épreuve à laquelle il doit faire face, le croyant doit demeurer convaincu que Dieu ne décrète que du bien, pour lui. Ce bien peut faire partie des plaisirs de ce monde ou des plaisirs de l'Au-delà. Le Prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a dit : "*Comme est bonne l'affaire du croyant. Si un bien le touche et qu'il s'en montre reconnaissant, cela est bon pour lui. Et si un mal le touche et qu'il l'endure avec patience, cela est aussi bon pour lui*." (Sahih Mouslim). Dieu nous teste, ici-bas, par toutes sortes d'épreuves et de tribulations et si nous endurons avec patience, nous en tirerons une belle rétribution. La vie d'ici-bas n'est qu'illusion. Et ce qui nous est le plus avantageux, dans cette vie, ce sont les bonnes actions que nous accomplissons. La famille est une grande épreuve, car Dieu dit qu'elle peut facilement nous égarer. Mais elle peut, également, nous mener tout droit au Paradis. La richesse est un test ; la convoiter peut nous rendre cupides et avares, mais en distribuer une partie aux plus pauvres peut nous rapprocher de Dieu.

La santé est aussi une épreuve. La bonne santé peut nous faire sentir invincibles et nous faire croire que nous n'avons pas besoin de Dieu ; tandis que la mauvaise santé peut rabattre notre orgueil et nous obliger à dépendre de Dieu. La façon dont un croyant réagit aux circonstances de la vie est une chose très importante. Qu'arrive-t-il si les plaisirs de la vie deviennent soudainement de véritables tourments ? Comment un croyant doit-il réagir lorsqu'il est affecté d'une maladie ou atteint d'une blessure ? Bien sûr, il accepte son destin et s'efforce d'endurer avec patience, car il sait avec certitude que Dieu fera sortir beaucoup de bien de cette épreuve. Le Prophète Mohammed a dit : "*Aucun malheur n'atteint un musulman, aucun souci, chagrin, mal ou détresse, pas même la piqûre d'une épine (ne l'atteignent) sans que Dieu n'efface, pour cela, une partie de ses péchés*." (Sahih alBoukhari, Sahih Mouslim). Nous demeurons, toutefois, des êtres humains imparfaits. Nous lisons ces mots, nous en comprenons l'essence, mais accepter certains malheurs est parfois très difficile. Il est bien plus facile de pleurer sur notre sort, mais Le Miséricordieux nous a guidés en cela et nous a promis deux choses : que si nous L'adorons et suivons la voie qu'Il nous a tracée, nous serons admis au Paradis et qu'après toute épreuve vient une période de tranquillité. "*Après toute difficulté survient certes un soulagement*." (Coran 94:5)

Le croyant doit prendre soin de son corps et de son esprit ; se maintenir en bonne santé est donc essentiel. Mais s'il est atteint d'une maladie ou d'une blessure, il se doit de suivre les recommandations de Dieu. Il doit chercher de l'assistance médicale et faire tout ce qu'il peut pour parvenir à un rétablissement complet, tout en cherchant de l'aide auprès de Dieu par la prière et divers actes d'adoration. Il doit, donc, utiliser des moyens autant physiques que spirituels. Dans la deuxième partie, nous examinerons plus en détails les actions à entreprendre lorsque la maladie frappe.

EL BAYADH, ZAOUÏA EL-MOUWAHIDINE

Lieu de culte exceptionnel

Située dans la commune de Roggassa, au nord-est d'El-Bayadh, le siège de la zaouïa El-Mouwahidine a la particularité d'être entièrement édifié sous terre.

PAR BOUZIANE MEHDI

C'est ce qu'a indiqué l'*APS*, précisant que l'objectif de construire la zaouïa sous terre était "*d'échapper aux exactions de l'administration coloniale et de ses tentatives d'effacer à jamais les expressions de l'identité de la population algérienne*" . Cet édifice a été construit en 1930 par Sidi-Mohamed Benbouhous (1891/1954), un érudit et un homme de foi, issu de la tribu de la très légendaire tribu des Ouled-Sidi- Cheikh, connue dans la région d'El- Bayadh.

Cheikh Zaoui Bouamama, l'un des descendants du fondateur de cette zaouïa, précise que l'édifice, s'étendant sur une surface de 200 m², a été "*construit sous terre pour échapper aux menées de l'administration coloniale qui combattait tout ce qui représentait l'identité de la population locale*".

L'édifice a, outre la particularité d'être réalisé sous terre, été creusé et édifié à l'aide d'outils rudimentaires et sans autres matériaux de construction comme le ciment ou la brique.

Les murs, le plafond et les colonnes ont été entièrement érigés en pierre, ce qui donne au lieu un cachet architectural unique et attire la curiosité des visiteurs.

La zaouia dispose également d'un puits qui assure l'approvisionnement des lieux en eau potable et au niveau du plafond, le visiteur pourra distinguer de petites ouvertures qui assurent une circulation de l'air et un éclairage naturel grâce aux rayons du soleil. Les talebs, qui viennent apprendre le Saint Livre et les préceptes de l'Islam, disposent également d'une "kheloua", une petite pièce leur permettant de s'isoler pour prier, méditer et lire le Coran, a fait savoir l'*APS*, ajoutant qu'enfin, l'accès à l'édifice se fait par le biais d'une ouverture latérale creusée dans la roche.

Cheikh Sidi Benbouhous s'est, après l'achèvement des travaux de la construction de cet édifice, consacré à faire des lieux un véritable pôle d'enseignement religieux et de l'apprentissage de la langue arabe à des talebs venus de toutes les régions du pays et le même descendant de la tribu des Ouled Sidi Cheikh a également rappelé la contribution de la zaouïa dans le processus de la guerre de libération nationale sur le front sud-ouest du pays. Elle a permis le renforcement des rangs de la révolution en éléments qu'elle a formés et en accueillant les moudjahidine.

La zaouïa a, en outre, joué pleinement son rôle social en apportant aide et assistance aux populations démunies et aux personnes de passage dans la région, notamment durant les années 40, marquées par la famine et les épidémies et devant les multiples actions de mobilisation et de promotion de l'identité nationale, l'administration coloniale s'est empressée d'arrêter Cheikh Sidi Benbouhous pour le placer en résidence surveillée durant de longs mois d'abord à El-Bayadh, avant de le transférer vers Oran pour le présenter devant le tribunal militaire. Il a été condamné pour conspiration et de rébellion après la découverte d'armes dans l'enceinte de la zaouïa.

Après la mort du cheikh en 1954, c'est son fils, Sidi Mohamed, qui prendra les destinées de la zaouïa pour poursuivre l'œuvre de son père en matière d'enseignement du Coran et de la langue arabe, de la mobilisation des jeunes pour rallier la révolution armée et la zaouïa a fait l'objet de maintes descentes de l'armée coloniale française. Ses biens ont été souvent saccagés et incendiés, rapporte le même témoin.

La zaouïa poursuit, depuis le recouvrement de l'Indépendance et jusqu'à l'heure actuelle, ses missions cultuelles, culturelles et sociales. Les descendants de son fondateur continuent d'assurer l'enseignement du Saint Livre et l'accueil et la prise en charge des talebs et des visiteurs.

Le siège de la zaouïa accueille toujours les fidèles de la région qui préfèrent accomplir leurs prières dans ce lieu unique en son genre.

B. M.

ORAN, ACTIVITÉS DES AÉROPORTS DE L'OUEST

Baisse du chiffre d'affaires de 95 % en avril

L'entreprise de gestion des services aéroportuaires de l'Ouest (EGSAO) basée à Oran, a enregistré au terme du mois d'avril une baisse de son chiffre d'affaires de l'ordre de 95 % en raison de la crise sanitaires. Le P.-dg de l'entreprise, Abdelkader Kessal, a indiqué à l'*APS* que ce chiffre d'affaires a chuté de l'ordre de 95 % durant le mois d'avril courant, en raison des répercussions de la pandémie du Covid-19 sur les activités économiques et humaines à l'échelle mondiale.

L'EGSAO gère 11 aéroports à travers les régions Ouest et Sud-Ouest du pays, ceux d'Oran, Tlemcen, El Bayadh, Mascara, Bechar, Mechria, Tiaret, Adrar, Timimoun, Tindouf et Bordj-Badji-Mokhtarn. Le seul aéroport international Ahmed-Benbella d'Oran génère, à lui seul, 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise par le biais des différents commerces, boutiques et parkings qu'il abrite et des services qu'il assure.

Pour le P.-dg de l'EGSAO, ces difficultés financières n'auraient pas des répercussions sur le versement des salaires des travailleurs, du moins jusqu'au mois de mai courant. Toutefois, a-t-il estimé, et en cas de la persistance de la crise sanitaire du Covid-19 au mois de juin, la recherche de "*solutions*" à cette situation sera alors indispensable avec le partenaire social.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de prévention contre le coronavirus, l'entreprise a procédé à la mise en congé de 90 % de l'ensemble de ses effectifs, estimés à 900 travailleurs, en leur accordant des congés annuels ou exceptionnels ainsi que leurs reliquats de congés. La priorité a été accordée aux personnes souffrant de maladies chroniques.

Seuls les personnels chargés des permanences et des équipes de nuit, à l'instar de celles des agents de sécurité, assurent normalement leurs missions et bénéficient du transport. Cette période de ralentissement des activités a été saisie pour entreprendre des travaux de maintenance de certains équipements et d'aménagement de certains services.Depuis l'arrêt du trafic aérien, l'activité normale de l'aéroport international Ahmed-Benbella est presque quasiment nulle. Seules deux lignes internationales ont été assurées par la compagnie nationale Air Algérie.

L'une à destination de Paris et à raison de 2 vols hebdomadaires. Elle est destinée au transport des ressortissants binationaux non astreints au confinement. Un avion de petite capacité est mobilisé à cet effet. L'autre ligne, Oran-Lyon, est réservée au transport des marchandises et du fret.

De son côté, la compagnie Tassili Airlines s'occupe du transport des personnels de Sonatrach vers les régions du Sud comme Aïn-Amenas, Hassi-Messaoud et Adrar en plus d'Alger, à raison de 7 vols par semaine.A titre exceptionnel, l'aéroport d'Oran a accueilli, durant cette période d'arrêt du trafic aérien, 5 vols consacrés au rapatriement des ressortissants algériens bloqués à l'étranger. Il s'agit de 325 algériens provenant d'Istanbul, 330 de Londres, 245 d'Alicante, 265 de Marseille et 255 de Paris. Dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie, une commission de suivi et de contrôle du dispositif préventif a été mise en place au niveau de l'aéroport. Elle est composée de représentants des secteurs de la santé, de la PAF, des Douanes et du contrôle sanitaire aux frontières, a expliqué le directeur de l'infrastructure aéroportuaire d'Oran, également président de cette commission.

Les aérogares réservées aux vols domestiques et internationaux, le salon d'honneur, les façades de l'aéroport ont été, entre autres, désinfectées, ont indiqué les mêmes sources.

APS

OUARGLA

41 brigades de contrôle de la qualité mobilisées

41 brigades de contrôle de la qualité et de répression de la fraude ont été mobilisées à Ouargla à l'occasion du mois de Ramadhan, dans le cadre de la protection du consommateur et l'organisation de l'activité commerciale, a indiqué, lundi 27 avril, la direction locale du secteur.

Ces brigades sont chargées du contrôle des activités commerciales et de la lutte contre la spéculation sur les denrées alimentaires de base notamment, afin d'assurer la stabilité des prix et éviter la spéculation, tout au long du mois sacré.

Au moins 311 infractions ont été constatées lors de 2.099 interventions menées durant la période allant de mi-mars à début avril courant, pour diverses infractions liées notamment au défaut de facturation, non-respect d'hygiène et possession de produits alimentaires périssables impropres à la consommation et destinés à la vente.

Des précautions concernant notamment l'accès par petits groupes aux magasins et le respect de la distance de sécurité d'au moins deux mètres entre les clients, ont été prises pour faire face à la contamination et la propagation du virus, conclut la source.

TIZI-OUZOU

Mise en place d'une assistance médicale en ligne

Un système de consultation et d'assistance médicale en ligne dans ce contexte de prévention de la propagation de la pandémie de coronavirus a été mis en place par un collectif de médecins, ont annoncé à Tizi-Ouzou les initiateurs de cette initiative. Lancée sur les réseaux sociaux, cette dynamique, placée sous le signe "*Si vous avez des symptômes liés au Covid-19, ou d'autres maladies, restez chez vous, appelez un médecin*", vise en premier lieu à contribuer à la réussite de la mesure de confinement, seul moyen de lutter contre cette pandémie.

La page Facebook de l'initiative, dénommée *Tbibkom,* propose un annuaire de numéros de téléphone de médecins bénévoles, de toutes les spécialités, disposés à répondre aux questions des patients et leur prodiguer des conseils et recommandations.

L'initiative, qui ambitionne d'apporter une assistance au citoyen durant la période de confinement en lui évitant le déplacement de façon à soulager les structures sanitaires, ne peut cependant se "*substituer à la consultation médicale quand cela s'avère nécessaire*", soulignent les initiateurs.

APS

RELANCE DES INDUSTRIES MÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Exonérations fiscales et exemption des droits de douane

Le projet de loi de finances complémentaire (PLFC 2020), qui sera prochainement soumis au Parlement pour débat et enrichissement, prévoit un nouveau régime préférentiel visant à relancer les industries mécanique, électronique et électrique.

PAR RIAD EL HADI

Il est question dans le nouveau régime d'exonérations fiscales de même que l'exemption des droits de douane, mais en écartant les collections destinées à l'industrie de l'assemblage et montage automobiles.
Dans ce cadre, les opérateurs des industries mécanique et électronique et appareils électroménagers bénéficieront d'une exemption des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les matières premières importées ou acquises localement ainsi que sur les composants acquis auprès des sous-traitants, conformément à l'article 61 du projet de loi de finances complémentaire.
Les matières et composants importés seront consignés dans une liste quantitative établie au titre de chaque exercice fiscal, comme partie intégrante d'une décision d'évaluation technique accordée par le ministre chargé de l'Industrie, que l'opérateur agréé sera tenu de soumettre aux services de l'administration des douanes et des impôts, selon le même article.
Sont soumis au taux de 5 % de droits de douane et au taux de 19 % de TVA, tous les ensembles, sous-ensembles et accessoires importés séparément ou groupés, par les opérateurs ayant atteint le taux d'intégration consigné dans le cahier de charges de leur filière. Cette nouvelle mesure vise à encourager les opérateurs à atteindre un taux d'intégration nationale favorable à l'émergence d'industries réelles au lieu du montage actuel et ce, à travers deux régimes distincts.
Le premier régime concerne les matières premières ou les produits semi-finis acquis localement ou de l'étranger par les producteurs en vue de leur intégration à la production.
Le deuxième régime concerne les composants non intégrés aux produits ayant atteint le taux d'intégration demandé dans le cahier des charges de chaque filière concernée par ce régime préférentiel, lequel sera publié dans des textes réglementaires.
Ces exonérations seront appliquées, en général, dans le cadre de ces deux régimes qui seront accordés sur toute matière ou composant, quelle que soit l'espèce tarifaire, ne se référant pas à la sous-position CKD de chaque produit fini, mais s'appliqueront communément à tous les éléments importés ou acquis localement, quelle que soit la position tarifaire, dans les limites des quantités pour chaque matière et composant, accordés pour un exercice, par l'autorité en charge du contrôle du respect des clauses du cahier des charges, souscrit par l'opérateur.
En parallèle, le PLFC approuvé depuis une semaine par le Conseil des ministres propose l'annulation du régime préférentiel pour le montage automobile prévu dans l'article 88 de la LF 2017.
Il est indiqué dans l'exposé des motifs que l'analyse de l'activité de montage et d'assemblage en Algérie, dont le montage automobile, révèle que le processus de fabrication était réduit à un simple assemblage de sous-ensembles avec de très faibles possibilités d'intégration.
Le maintien de ce dispositif, ne procurant pas de valeur ajoutée réelle, va amplifier le niveau de la dépense fiscale octroyée, sans une réelle contrepartie en matière de remontée de filière et de transfert technologique.
Exemptions au profit des sous-traitants et autorisation de l'importation automobile pour les concessionnaires
S'agissant des sous-traitants locaux constituant un élément clé dans la politique d'incitation à l'intégration, le PLFC propose dans son 56e article l'exemption des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée, pour une période de deux ans renouvelable, les composants et matières premières importés ou acquis localement par les sous-traitants dans le cadre de leurs activités de production d'ensembles et de sous-ensembles destinés aux produits et équipements des industries mécaniques, électroniques et électriques, ainsi qu'à la maintenance des équipements de production des différents secteurs d'activité et à la production de pièces de rechange et composants pour tous usages.
Le gouvernement vise à travers cette mesure à "susciter une attractivité pour cette activité chez les jeunes compétences locales et attirer des équipementiers étrangers".
Par ailleurs, le PLFC abroge l'article 52 du LFC 2014 qui stipule "les concessionnaires automobiles sont tenus d'installer une activité industrielle et/ou semi-industrielle ou toute autre activité ayant un lien direct avec l'industrie automobile dans un délai maximum de trois ans".
"L'état actuel du marché national des véhicules neufs, de même que la contradiction entre l'obligation logique pour ceux ayant investi dans l'activité de montage, d'augmenter leur production et vente et l'impératif pour l'Etat de limiter ces mêmes ventes font de cet article un obstacle à l'alimentation du marché national, en laissant jouer le libre jeu de la concurrence et rendent inutiles et contreproductifs les avantages fiscaux consentis aux assembleurs mis en position de cartel monopolistique sur un marché captif", a estimé le gouvernement dans son exposé de motifs.
Au vu de la politique actuelle, tendant à susciter et à encadrer de véritables projets de construction de véhicules, par un dispositif incitant à des investissements effectifs qui ne seront pas opérationnels avant au moins trois ans, et vu l'impératif d'alimenter le marché national en divers véhicules touristiques et utilitaires, il est dicté de lever cette mesure restrictive, en procédant à une révision des droits de douane ou de la taxe sur les véhicules neufs à la hausse pour les véhicules importés, ce qui permettra d'alimenter le marché, tout en limitant les importations par effet de taxation et d'alimenter le Trésor public.

R. E.

RÉORGANISATION DE LA FILIÈRE DE L'AVICULTURE

Vers laboration d'un fichier national numérisé

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Cherif Omari, a présidé au siège de son département ministériel une réunion consacrée à l'évaluation et au suivi de l'opération de développement et d'organisation de la filière avicole, en présence des cadres centraux du secteur et des représentants du Conseil national interprofessionnel de la filière aviculture (Cnifa), a précisé un communiqué dudit ministère.
Lors de cette réunion, le ministre a fait état de plusieurs "mesures prises pour organiser et restructurer la filière, à travers l'activation de la numérisation, l'élaboration d'un fichier national pour maîtriser toutes les données et le recensement global des avicultures au niveau de toutes les wilayas et ce, avec la contribution de tous les acteurs de la filière sur le terrain", a ajouté la même source. Par ailleurs, le ministre a donné des instructions pour faciliter les mesures relatives au développement et à l'investissement dans cette filière, notamment la construction d'abattoirs et la valorisation des sous-produits avicoles à travers tout le territoire national.
Concernant la régulation des prix de volaille, Omari a souligné, après avoir écouté les préoccupations soulevées par les professionnels de cette filière, la nécessité d'une organisation et d'une coordination efficaces entre les opérateurs et les offices de régulation concernés (Onilev et Onab), les services agricoles, la Chambre agricole et l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) afin d'atteindre les objectifs stratégiques tracés à court et moyen termes, notamment en ce qui concerne la stabilité des prix et l'équilibre du marché. Dans le même contexte, le ministre a réaffirmé le soutien et la protection permanents de l'Etat aux petits éleveurs et professionnels. Par ailleurs, il a instruit les établissements publics et privés d'accélérer l'activation du plan visant à mettre sur le marché un stock important de viandes blanches, afin de réguler le marché, de casser les prix et de mettre fin à toutes les tentatives de monopole et de spéculation. Dans ce cadre, le ministre a rassuré les consommateurs de la disponibilité de quantités suffisantes de viande blanche et de la garantie d'un approvisionnement continu et stable du marché en vue de préserver les revenus des éleveurs, tout en améliorant la couverture vétérinaire et en encadrant les petits éleveurs dans les zones isolées.De leur côté, les membres du bureau du Conseil national interprofessionnel de la filière avicole (Cnifa) se sont félicités du soutien apporté par le ministère et de son engagement à renforcer l'adhésion de tous les membres actifs et à mobiliser tous les efforts nécessaires pour développer la filière avicole et le secteur agricole en général, conclut le communiqué.

R. E.

CISJORDANIE OCCUPÉE

Annexion par Israël de 130 colonies juives ?

Le plan du Président Donald Trump prévoit l'annexion par Israël des plus de 130 colonies juives en Cisjordanie occupée et de la vallée du Jourdain, langue de terre s'étirant entre le lac de Tibériade et la mer Morte...

Après 500 jours de rebondissements et trois élections, la prestation du gouvernement d'union de Benjamin Netanyahu et de son ex-rival Benny Gantz a été repoussée à dimanche en Israël sur fond de tractations sur l'attribution des postes ministériels. Les parlementaires devaient jouer hier le dernier épisode de "*Crise politique israélienne*" et entamer simultanément la nouvelle saison de "*Gouvernement d'union*".

Mais quelques heures avant leur entrée en scène, les acteurs politiques ont reporté leur pièce à dimanche en raison de tractations en coulisses sur la distribution des portefeuilles dans le camp de la droite de Benjamin Netanyahu, le Premier ministre sortant. "*M. Netanyahu a demandé à M. Gantz de reporter la prestation de serment afin de lui permettre de terminer la répartition des portefeuilles au sein du Likoud. Gantz a accepté*", ont indiqué les deux camps dans un communiqué.

Les deux chefs de parti, engagés pendant plus d'un an dans un bras de fer pour la direction d'Israël et chacun incapable de rallier une majorité après trois élections, ont enterré la hache de guerre au profit d'un "*gouvernement d'union et d'urgence qui devra remettre le pays sur les rails après la tempête corona*".

Leur accord prévoit le maintien de Benjamin Netanyahu, dont le procès pour corruption doit s'ouvrir le 24 mai, au poste de Premier ministre pendant les 18 premiers mois, puis de Benny Gantz pour une période équivalente, ainsi que le partage équitable des portefeuilles ministériels entre les deux camps.

Chaque camp est libre de redistribuer ces postes parmi ses alliés, ce que Benny Gantz a fait en conviant une partie de la gauche au gouvernement et Benjamin Netanyahu des formations ultraorthodoxes.L'accord Netanyahu/Gantz prévoit la présentation, à partir du 1er juillet, d'un plan pour mettre en musique le projet américain de résolution du conflit israélo-palestinien, mais des lignes directrices du futur gouvernement à ce propos sont floues. Le plan du Président Donald Trump prévoit l'annexion par Israël des plus de 130 colonies juives en Cisjordanie occupée et de la vallée du Jourdain, langue de terre s'étirant entre le lac de Tibériade et la mer Morte, et qui deviendrait la nouvelle frontière orientale d'Israël avec la Jordanie.

Le projet a été rejeté en bloc par les Palestiniens et différents acteurs internationaux ont mis en garde contre ce plan, qui pourrait pousser la région vers plus de conflits. Le secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, a effectué une visite-éclair mercredi à Jérusalem pour discuter de ce dossier avec MM. Netanyahu, Gantz et le futur chef de la diplomatie israélienne Gabi Ashkenazi.

Si peu d'éléments ont filtré de ces discussions, les lignes directrices du gouvernement d'union ne mentionnent pas explicitement "*l'annexion*", mais font plutôt référence au besoin de renforcer la sécurité nationale et d'œuvrer à la paix.

ÉTATS-UNIS

Trump licencie un inspecteur d'état qui enquêtait sur Pompeo

Le Président américain, Donald Trump, a licencié un inspecteur du département d'État qui enquêtait sur le secrétaire d'État Mike Pompeo, a déclaré un élu démocrate. Le Département d'État a confirmé le licenciement dans la nuit de vendredi à samedi de l'inspecteur général Steve Linick qui, selon le président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des représentants, Eliot Engel, avait lancé une enquête sur le plus haut diplomate de Washington. par ailleurs les rapports entre les États-Unis et la Chine, déjà tendus sur le plan commercial, se sont encore plus compliqués avec la pandémie de coronavirus, les Américains accusant Pékin de manquements ayant facilité sa propagation. Dans un entretien accordé à *Fox Business*, Donald Trump est revenu sur le sujet. Le Président des États-Unis assure avoir une "*très bonne relation avec son homologue, Xi Jinping*. "*Mais pour le moment, je ne veux pas lui parler*", a-t-il précisé. Evoquant à nouveau de possibles mesures punitives à l'encontre de la Chine, Donald Trump a menacé : "*Il y a beaucoup de choses que nous pourrions faire. Nous pourrions rompre toute relation. Si on le faisait, que se passerait-il ? On économiserait 500 milliards de dollars si on rompait toute relation*".

MALI

Le difficile déploiement de l'armée reconstituée à Kidal

La semaine dernière, le second contingent du Mécanisme opérationnel de commandent (MOC) en fin de formation à Gao, avait pris la route pour Kidal, ville toujours sous le contrôle des ex-rebelles. Ces derniers ont demandé au contingent composée d'une centaine de personnes de l'armée malienne reconstituée, de rebrousser chemin. Ce qui a été fait. Un nouvel exemple de la difficulté de voir l'armée malienne reconstituée se redéployer pleinement à Kidal.

Officiellement, deux raisons sont avancées pour le retour à Gao du contingent composé d'une centaine de militaire des FAMa reconstituées. D'abord, les uns et les autres disent vouloir éviter la propagation de la pandémie du Covid- 19. Mais alors pourquoi avoir alors laissé le convoi quitter Gao ? Pas de réponse pour le moment. Ensuite, selon un responsable de l'ex-rébellion interrogé par l'Agence malienne de presse (AMAP), les ex-rebelles de Kidal exigent l'application d'une décision acceptée par tous les signataires de l'accord de paix et par de la commission technique de sécurité. Cette disposition spécifie que si c'est un officier de l'armée régulière qui commande les contingents des Forces armés reconstituées de retour à Kidal, les commandements des contingents d'autres régions, notamment Tombouctou et de Gao, doivent revenir respectivement à la CMA (ex-rébellion) et aux combattants de la Plateforme. Il s'agit l'un d'un nouveau blocage dans le processus de retour de l'armée malienne reconstitué sur place. Depuis le mois de février sont arrivés à Kidal quelques centaines de militaires de l'armée reconstituée. Ils n'ont pas encore commencé les patrouilles en dehors du camp. Et probablement impatients ou fatigués de rester dans cette posture, trois des militaires ont déserté avec armes et bagages. Par ailleurs, le colonel Abba Soumaré, du Mécanisme opérationnel de commandent (MOC) de Gao, assassiné jeudi dans cette principale ville du nord du Mali par des hommes armés, a été inhumé ce vendredi 15 mai.

Agences

TURQUIE

Nouvelles arrestations de maires kurdes dans le Sud-Est

Les autorités turques ont ordonné l'arrestation, vendredi 15 mai, de quatre maires élus sous la bannière du Parti démocratique des peuples (HDP, prokurde) pour leurs liens supposés avec la guérilla du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Berivan Helen Isık et Peymandara Turhan, comaires de Siirt, une ville du sud-est du pays à majorité kurde, ont été arrêtés à leur domicile sur ordre du parquet et révoqués, tout comme les maires Baran Akgül et Ramazan Sarsilmaz, des districts de Kurtalan et de Baykan, dans la même province. Dans la ville d'Idgir et dans la province de Mus, quatre autres maires ont été démis. Tous ont été remplacés au pied levé par des administrateurs nommés par le gouvernement. C'est un nouveau coup dur pour le HDP, deuxième formation d'opposition de Turquie, représentée au Parlement, dont les rangs ont été dégarnis par la répression implacable menée contre ses militants, ses cadres et ses élus. Depuis l'effondrement, à l'été 2015, du processus de paix entre le PKK et Ankara, le gouvernement islamo-conservateur ne cesse de s'acharner sur le parti prokurde.

Lors des élections municipales du printemps 2019, le HDP avait remporté 65 municipalités dans l'est et le sud-est du pays. Depuis, 45 maires HDP ont été révoqués et remplacés par des administrateurs nommés, 21 sont actuellement en prison sous l'accusation de "*terrorisme*".

Sept députés du parti, dont sa figure de proue, Selahattin Demirtas, sont également en prison. C'est sous l'impulsion de cet ancien rival de Recep Tayyip Erdogan à l'élection présidentielle de 2014 que le parti a gagné sa popularité, jusqu'à faire son entrée au Parlement, quelques mois seulement après sa création, une première dans l'histoire de la république turque. Son bon score aux législatives de juin 2015 (13 % des suffrages, soit 80 députés) avait porté un coup à l'AKP, le parti du Président Erdogan, lui faisant perdre sa majorité parlementaire. Lors des nouvelles législatives convoquées par le pouvoir en novembre 2015, le HDP ne fit que confirmer son rang de deuxième parti d'opposition, avec 59 députés élus. Il lui reste encore 52 députés au Parlement mais le gouvernement s'attache à l'affaiblir, l'accusant régulièrement de collusion avec la guérilla du PKK, ce que le parti nie. Arrêter les maires prokurdes démocratiquement élus, "*c'est rejeter la démocratie*", a déclaré vendredi son coprésident, Mithat Sancar. "*Comme toujours, ces nouvelles arrestations ne sont pas le produit d'une décision de justice mais d'une décision administrative du ministre de l'Intérieur*", a souligné le HDP dans un communiqué.

Agences

FOOTBALL, SITUATION FINANCIÈRE DE LA JSK

Mellal dresse un tableau noir

Le président de la JS Kabylie, Chérif Mellal, a dressé un tableau noir concernant la situation financière de son équipe et confirme que l'impact lié à la propagation de la pandémie de coronavirus sera encore plus grave si les mesures de sécurité ne seront pas respectées.

PAR MOURAD SALHI

La JSK, qui occupe la quatrième place avant la suspension de la compétition, n'est pas épargnée par la crise financière en raison de la pandémiee sanitaire. Appelé à faire ses bilans, le patron des Jaune et Vert, Cherif Mellal, avoue que son équipe est sérieusement touchée par la crise financière. Mellal a même appelé au retour à la formule amateurs pour éviter toute complication de la situation.

"*Comme toutes les autres équipes, la JSK est touchée par la crise. On a du mal à faire face aux difficultés causées par cette pandémie. Le problème de la JSK actuellement réside dans les salaires des joueurs. Nous attendons le paiement des primes de la Caf et l'aide des sponsors pour régulariser la situation.*

Devant une telle situation et vu les difficultés dans lesquelles vivent actuellement toutes les équipes, je lance un appel aux autorités pour intervenir. Toutes les équipes algériennes sont déficitaires. On doit revenir au mode amateurs car on n'a pas les moyens", a indiqué Cherif Mellal.

Ce dernier est favorable à la vente de joueurs aux clubs tunisiens. Cela constitue, selon lui, une autre option pour récupérer de l'argent. "*L'idée de vendre des joueurs aux clubs tunisiens est bonne. Cela nous permet de récupérer un peu d'argent*", a-t-il dit.

Restant toujours dans le volet effectif, l Mellal avoue qu'il ne compte pas apporter des changements pour la saison prochaine. Il a indiqué qu'il a décidé d'opter pour la stabilité de l'équipe. "*Nous allons opter pour la stabilité, nous allons garder l'effectif actuel. Il y a 3 joueurs en fin de contrat, on verra avec le staff technique s'il a besoin d'eux ou bien s'il les remplacera pas d'autres jeunes éléments*", a-t-il confirmé.

Evoquant la reprise de la compétition Mellal est contre l'idée de suspendre définitivement la saison. "*À la JSK, nous sommes contre l'arrêt de la compétition où on jouera nos chances à fond. Il reste encore 8 matchs à disputer. Le sort du titre est loin d'être scellé. Les chances sont intactes pour tout le monde, aussi bien pour le podium que pour la relégation*", a indiqué Mellal.

Ce dernier promet de renouer avec les titres. "*Cela fait 12 ans que la JSK n'a pas gagné le titre. C'est le moment de reconquérir le championnat. Dans deux ans, la JSK regoûtera aux consécrations africaines*", a-t-il promis.

M. S.

QATAR

Reprise du championnat le 24 juillet

Après avoir décidé de suivre le chemin des autres championnats et de faire un arrêt temporaire, la Fédération qatarie a annoncé la reprise de son Championnat.

La Fédération qatarie du football a indiqué dans un communiqué que le Championnat reprendra dès le 24 juillet prochain et se terminera après un mois de compétition, soit le 26 août.Le championnat va, donc, reprendre et nos joueurs algériens pourront enfin retrouver la sensation des terrains et réaliser leurs objectifs de fin de saison, à l'image de Brahimi avec Al Rayyan ainsi que Hanni avec Al Gharafa et Baghdad Bounedjah avec Al Sadd.

ATHLÉTISME

Makhloufi bloqué en Afrique du Sud

Le champion olympique algérien du demi-fond, Toufik Makhloufi, a indiqué qu'il est bloqué depuis le mois de mars en Afrique du Sud à cause du coronavirus.

"*En fait, je suis venu en Afrique du Sud le 17 mars dernier pour un stage de deux semaines afin de me préparer au JO de Tokyo qui étaient programmés pour cet été avant d'être reportés à cause du coronavirus. Cependant, comme les aéroports ont été fermés ici en Afrique du Sud et même en Algérie, je me suis retrouvé bloqué ici à Johannesburg*", a-t-il d'abord expliqué.

"*J'essaye de m'entraîner et de garder la forme pour être surtout prêt physiquement dès la reprise du train normal de la vie*", a précisé l'enfant de Souk-Ahras avant de s'attarder sur ses objectifs contrariés de cet été.

"*Je ne vous cache pas que je me suis très bien préparé pour les JO de Tokyo. J'ai eu cette fois-ci beaucoup de temps pour préparer cette échéance, mais malheureusement, ces Jeux ont été reportés. J'aurai une année de plus pour mieux me préparer à ces JO où je compte me distinguer et donner le meilleur de moi-même dans ma spécificité du 1.500 mètres et dans l'épreuve du 800 mètres*", souligne Makhloufi.

Enfin, le champion d'athlétisme algérien a fait savoir : "*Mes objectifs restent les mêmes, à savoir les Jeux Olympiques de Tokyo, les Jeux méditerranéens d'Oran mais aussi les Mondiaux d'athlétisme à Eugène, aux États-Unis.*"

Il est utile de rappeler que Taoufik Makhloufi a un palmarès très éloquent avec une médaille d'or aux Jeux Olympique de Londres (2012) au 1.500 mètres. Il est également le vice-champion Olympique du 800 mètres et du 1.500 mètres aux Jeux Olympiques de Rio (2016). Sur le plan continental, Makhloufi a remporté

plusieurs médailles aussi. L'année dernière, Makhloufi avait remporté la médaille d'argent aux Mondiaux d'athlétisme à Doha.

Makhloufi, qui a soufflé sa 32e bougie le 29 avril dernier, espère prendre part au Jeux Olympique de 2024 de Paris avant de prendre sa retraite.

USMA

Yahia veut miser sur la formation

Le nouveau directeur sportif de l'USM Alger, Antar Yahia, s'est exprimé dans un entretien accordé à la page *Facebook* du club algérois au sujet de l'importance de la formation dans le futur travail qu'il va mener chez les Rouge et Noir.

"*J'ai une vision claire de ce que je veux faire à l'USMA avec la formation des jeunes afin de pouvoir mettre en place un club professionnel à l'avenir*", a expliqué l'ancien capitaine des Verts.

L'ancien directeur sportif d'Orléans a ajouté : "*Avant de parler de la compétition africaine et des résultats sportifs, il faut se concentrer sur la construction de bases solides pour former une équipe performante à tous les niveaux. Cela va de l'école de foot avec les garçons de sept ans jusqu'à l'équipe professionnelle, c'est ce qui nous permettra d'atteindre les objectifs qui nous serons assignés.*"

Antar Yahia a enchaîné : "*On va donner l'opportunité aux jeunes Algériens de rejoindre un centre de formation où ils joueront, ils étudieront pour devenir des footballeurs professionnels.*"

NAHD

Vers une plainte contre l'ES Sahel ?

Après une bonne demi-saison, le jeune attaquant Zerdoum a eu l'occasion de sortir du championnat algérien et tenter une première expérience étrangère avec l'Etoile du Sahel en janvier mais le NAHD n'a pas été payé.

Le club tunisien a réussi à convaincre l'entourage du joueur mais aussi les dirigeants du NAHD à laisser partir leur attaquant, mais le NAHD n'a toujours pas reçu son argent jusqu'à présent.

En effet, et selon la presse tunisienne, les dirigeants algériens ont donné un délai de 10 jours avant de porter plainte contre le club tunisien à la Fifa pour recevoir les 300.000 euros du transfert.

De son côté, le président de l'Etoile a déclaré via une radio tunisienne qu'il ne va pas laisser les choses partir loin et que le NAHD aura son argent et que le retard est dû seulement au coronavirus.

ESPRITS CRIMINELS : UNITÉ SANS FRONTIÈRES

21h00 W9

Les autorités colombiennes contactent l'équipe après la découverte d'un Américain décédé dans une allée située à l'arrière d'un hôtel. Le directeur de cet hôtel est connu pour des actes criminels, dans lesquels il utilise de la scopolamine, une substance surnommée «Le souffle du diable», faisant entrer les touristes en transe, les obligeant à vider leurs comptes bancaires avant de se suicider. L'homme évite ainsi tout désagrément avec la justice

LA TÉLÉ DES NULS

21h00 8

Ils ont marqué toute une génération de téléspectateurs et d'humoristes. Un humour absurde porté par une bande d'amis - Chantal Lauby, Alain Chabat, Dominique Farrugia et Bruno Carette - qui a fait les belles années de Canal +. D'«Objectif Nul» à «Les Nuls l'émission», ce documentaire offre l'occasion de revoir sketches et parodies du célèbre quatuor comique, avec des témoignages de proches et de collaborateurs de l'époque : Cyril Hanouna, Christophe Dechavanne, Pierre Lescure, Gérard Jugnot, Maurice Barthélémy, Jean-Marie Bigard, Philippe Gildas, François Rollin, Annie Lemoine, Alexandre Pesle, Michel Hazanavicius

CASH INVESTIGATION

21h00 2

En France, les hommes ont un salaire de 22,8% supérieur à celui des femmes. Parmi les 120 plus grandes entreprises françaises, seules neuf sont dirigées par des femmes, alors qu'elles sont en moyenne plus diplômées que les hommes. Alors... où sont les femmes ? L'équipe de «Cash Investigation» a identifié le secteur du grand écart, le secteur bancaire : 36% d'écart de salaire entre les hommes et les femmes. Dans certaines professions de la banque et la finance, à diplôme équivalent, une femme a presque deux fois moins de chances qu'un homme d'avoir un poste à responsabilité. Sans compter parfois les réflexions sexistes et les dérapages misogynes

TANDEM LE JEUNE HOMME ET LA MER

21h00 3

Le corps d'un jeune kitesurfeur est retrouvé au bord de la plage, frappé à la tête avant d'être poussé à l'eau avec son kite. Les enquêteurs retrouvent rapidement son identité, Eric Delterme. Qui se cache derrière ce mystérieux professeur de kite récemment arrivé sur la plage et qui ne respectait pas toujours les règles de sécurité ? Est-ce qu'un concurrent jaloux s'en serait pris à lui ? Pourquoi était-il venu s'installer ici ? Est-il responsable d'un accident passé ?

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

CORÉE, UNE GUERRE SANS FIN

21h00 arte

En Corée du Nord, la méfiance anti-impérialiste contre l'Oncle Sam est toujours d'une virulente actualité, malgré les efforts apparents de Donald Trump pour rapprocher les deux pays. En novembre 2017, Kim Jong-un donnait des sueurs froides à tous les dirigeants de la planète en annonçant être capable d'envoyer une ogive nucléaire sur Washington. Cette agressivité tire ses racines de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la partition totalement arbitraire de la péninsule coréenne, effectuée sous l'égide du président Harry Truman. Le 25 juin 1950, les États-Unis interviennent directement pour contrer l'avancée du «péril rouge», les soldats de Kim Il-sung soutenus par Staline

LA VIE AU TEMPS DES GLADIATEURS

21h00 4

Une plongée dans une province de la Gaule romaine, en 127 après Jésus-Christ. Cette période correspond à l'apogée de l'Empire romain, après la construction des arènes les plus célèbres, pendant l'âge d'or de la gladiature. Pour mieux la comprendre, nous suivrons le destin de Titulus, jeune noble rebelle, qui deviendra le gladiateur Taurus. Immersion dans son quotidien, mais aussi sa formation, avec ses premiers combats. Son évolution dans la société romaine sera l'occasion également de mieux découvrir le quotidien des Romains, de revenir sur l'esclavagisme, sur le rôle incontournable des forums et des thermes dans la vie sociale et politique

L'INVITATION

21h00 M6

Il y a les amis d'enfance, les amis que l'on voit, ceux que l'on ne voit plus ou pas assez. Et puis il y a Charlie. Charlie, c'est l'ami imaginaire que Daniel a créé pour tromper son épouse sans éveiller les soupçons - l'idée parfaite pour ne perdre ni sa femme, ni sa situation, ni son appartement, ni sa maîtresse. Jusqu'au jour où Catherine, sa femme, exaspérée peut-être, suspicieuse sans doute, demande à rencontrer Charlie. Elle souhaite en effet faire connaissance avec l'homme qui passe autant de temps avec son mari... Pour sauver son mariage, Daniel va donc devoir inviter à dîner un inconnu qui, l'espace d'une soirée, jouera le rôle de son meilleur ami

HARRY POTTER ET LE PRINCE DE SANG-MÊLÉ

21h00 TF1

Voldemort semble désormais régner en maître sur le monde des Moldus et avoir la mainmise sur l'univers de la sorcellerie. Poudlard n'est plus un havre de paix et le danger est partout. Pourtant, Dumbledore est déterminé à préparer Harry pour son ultime combat. Ensemble, ils tentent de mettre à jour les points faibles de Voldemort pour mieux le combattre. Pour ce faire, Dumbledore manipule son ancien collègue, le professeur Horace Slughorn, car il pense qu'il détient des informations capitales sur le jeune Voldemort

MIDI Quotidien national d'information Libre
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicite s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -Tel./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 021.93.69.29

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre

Quotidien national d'information

N° 4000 | Mardi 19 mai 2020

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	03h53
Dohr	12h44
Asr	16h34
Maghreb	19h54
Icha	21h28

AMMAR BELHIMER :

REPRISE DES CHANTIERS DE RÉFORME DU SECTEUR "DÈS LA LEVÉE DU CONFINEMENT"

Le ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a annoncé lundi la reprise des chantiers de réforme du secteur de la presse, dès la levée du confinement.

"*Il sera procédé, dès la levée du confinement sanitaire, à la reprise des chantiers de réforme du secteur de la presse annoncés janvier dernier*", a publié le ministre sur son compte officiel *Twitter*. Il a rappelé, à ce propos, que ces réformes s'inscrivaient dans le cadre des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune mais aussi dans "*le cadre d'une démarche de dialogue participatif ouvert*".

La réforme en question propose 10 chantiers dont un a déjà été organisé février dernier et ayant porté sur "*la presse électronique*". Le 1er chantier vise la conciliation de la liberté et de la responsabilité dans la pratique journalistique.

Sous le thème "Consensus conceptuel pour une pratique sereine de la liberté de la presse", cet atelier jettera la lumière sur la question de "*la conciliation de la liberté et de la responsabilité dans la pratique journalistique avec un respect strict de l'éthique professionnelle*". Il y va aussi de l'information alternative, dit "*journalisme citoyen*".

Le 2e chantier tend à garantir le droit à l'information dans un cadre pluraliste et la moralisation de la pratique journalistique, conformément aux dispositions générales incriminant les comportements anti-pluralistes, prévus plus précisément dans la loi sur la concurrence et le code pénal. Le chantier évoquera également la question du monopole, la lutte contre la pensée unilatéraliste-totalitariste d'une part et la lutte contre les risques de l'utilisation des prête-noms d'une autre part.

Il s'agit également de la question du vide juridique dont souffre le secteur de la communication nécessitant une révision de "*l'organisation de la presse écrite et électronique, l'activité des chaînes de télévision privées, l'organisation des agences de conseil en communication et la régulation de la publicité*".

Un chantier sera dédié également à la communication numérique et à la transition définitive vers cette communication, sachant que l'Union internationale des télécommunications (UIT) a fixé au 17 juin 2020 le dernier délai pour converser du système radiophonique analogique au système numérique.

Les participants à d'autres chantiers évoqueront la question de la "Promotion de la formation et la qualification", "L'amélioration de l'image de l'Algérie à l'étranger et la restauration de sa place dans les foras internationaux" et "La codification de la fonction du sondage d'opinions ou l'enquête statistique qui a pour but de donner des indicateurs d'appréciation à un moment précis des opinions, aspirations, perceptions et comportements des citoyens ou d'un échantillon de la société".

COURS DU PÉTROLE

LA SEMAINE ENTAMÉE EN HAUSSE

Les prix du pétrole étaient en hausse hier aidés par une offre qui diminue alors que les perspectives côté demande s'améliorent, le cours de référence américain passant la barre des 30 dollars pour la première fois en deux mois. À 11h10 GMT, le baril américain de WTI pour livraison en juin grimpait de 7,15 % à New York par rapport à la clôture de vendredi, à 31,63 dollars. Il a franchi dès le début de séance le seuil symbolique des 30 dollars, une première depuis le 17 mars. Quant au baril de Brent, il affichait une hausse de 5,66 % à 34,34 dollars. La semaine passée, le Brent est monté de 5 % et le WTI a décollé de 19 %, après avoir déjà terminé en hausse les deux semaines précédentes. "*La journée commence bien pour le pétrole*", a salué Naeem Aslam, analyste de Avatrade. "*Les signes d'une reprise progressive de la demande soutiennent les prix du pétrole*", a estimé Al Stanton, de RBC, alors que de nombreux pays dans le monde poursuivent lundi leur déconfinement progressif.

"*Le contrat WTI de juin expire mardi, et rien n'indique pour l'instant que les prix descendront en dessous de zéro cette semaine*", a-t-il ajouté. Les cours du brut sont en convalescence depuis plusieurs semaines après l'épisode quasi-traumatique du passage en-dessous de zéro dollar du cours du WTI pour livraison en mai le 20 avril dernier, à la veille de sa date d'expiration. Il s'agit d'un véritable "*renversement de situation*", selon Eugen Weinberg, de Commerzbank. Il voit dans la reprise des cours le signe "*des importantes réductions de production mises en oeuvre par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et ses alliés, et de la baisse (involontaire) de la production aux États-Unis, associées aux espoirs d'un retour prochain de la demande*". Le cartel et ses principaux partenaires se sont accordés le 12 avril sur une réduction de leur production de 9,7 millions de baril par jour sur deux mois, une mesure exceptionnelle qui est entrée en vigueur le 1er mai.

Depuis, l'Arabie saoudite, le Koweït et les Émirats arabes unis ont annoncé vouloir diminuer encore davantage leur production de brut, dans un contexte d'offre toujours excédentaire et de stockage proche de ses limites. Malgré "*toute cette euphorie, nous pensons cependant qu'il faut rester prudent*", tempère M. Weinberg. "*Il faudra probablement attendre quelques années avant que la demande retrouve son niveau d'avant la crise*", a-t-il prévenu.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

3 morts et 154 blessés en 24 heures

3 personnes ont trouvé la mort et 154 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus à travers le territoire national au cours des dernières 24 heures, a indiqué hier un bilan de la Protection civile.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, les unités de la Protection civile ont procédé au cours des dernières 24 heures à 158 opérations de désinfection générale d'édifices publics et privés et quartiers résidentiels à travers 34 wilayas du pays.

Ces unités ont effectué, en outre, 135 opérations de sensibilisation sur la pandémie du Covid-19 à travers 28 wilayas, rappelant aux citoyens la nécessité de respecter le confinement ainsi que les règles de distanciation social.

Ces deux opérations ont mobilisé 870 agents de la Protection civile, dont les éléments ont, également, procédé à la mise en place de dispositifs de surveillance dans 6 sites d'hébergement destinés au confinement, à travers les wilayas d'Alger, Khenchela et Tamanrasset.

Les secours de la Protection civile sont intervenus, par ailleurs, pour prodiguer des soins de première urgence à 11 personnes incommodées par l'inhalation de monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage à l'intérieur de leurs domiciles: 4 personnes à Bordj-Bou-Arreridj, 4 à Tlemcen et 3 à Naâma.

Suite aux fortes précipitations enregistrées au cours des dernières 24 heures, les éléments de la Protection ont procédé, d'autre part, à des opérations d'épuisement des eaux pluviales à l'intérieur d'habitations, notamment dans les wilayas de Blida, Aïn-Defla et Chlef.

La Protection civile signale, aussi, des difficultés de circulation sur la RN 4 reliant les communes d'Oued-Djer et Boumedfaâ, suite à un glissement de terrain au lieu-dit el Hachem, ainsi que sur l'autoroute Est-Ouest, en direction d'Oran, au niveau de la commune de Boumedfaâ, dans la wilaya d'Aïn- Defla, en raison de la stagnation des eaux de pluie.

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

182 cas et 7 décès en 24 heures

Pas moins de 182 nouveaux cas confirmés au coronavirus et 7 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie.

Lors de son point de presse quotidien, hier, le porte-parole du comité scientifique chargé de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar a indiqué que le nombre des cas confirmés s'élève ainsi à 7.201, repartis sur les 48 wilayas, alors que celui des décès passe à 555 morts.

S'agissant des cas guéris, le professeur Fourar a souligné que leur nombre a atteint 3.625 dont 188 personnes durant les dernières 24 heures.

Les nouveaux cas de décès ont été recensés dans chacune des wilayas de Sétif, Alger, Aïn-Defla, Sidi Bel-Abbès et Béjaïa.